



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

4^e séance plénière

Mardi 9 juin 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 heures.

Annnonce

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, j'attire l'attention des membres sur un certain nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés dans la salle de l'Assemblée générale.

De nombreuses délégations ont laissé sonner leurs téléphones cellulaires dans la salle de l'Assemblée générale en cours de réunion. Plusieurs délégations — pour ne pas parler du Président de l'Assemblée générale en personne — l'ont regretté et ont exprimé leur mécontentement car la sonnerie des téléphones en cours de débat perturbe le bon déroulement des séances. À cet égard, je prie instamment ces délégations d'éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires lorsqu'ils sont dans la salle de l'Assemblée générale. Une instruction à cet effet a également été publiée pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, et je saurais gré aux délégations de respecter cette demande.

J'ai également constaté que pendant le débat général, des membres de certaines délégations ont pris des photographies au flash de la personne qui faisait sa déclaration. Cela est non seulement gênant, mais contrevient également aux pratiques établies en matière de sécurité. À cet égard, je rappelle aux membres qu'un photographe du Département

de l'information du Secrétariat prend des photos de tous les orateurs à quelque débat que ce soit pour les archives. Ces photos peuvent être obtenues auprès de la Section des photographies du Département de l'information. Néanmoins, si certains participants veulent s'assurer qu'une photo sera prise d'un membre d'une délégation, ils peuvent directement contacter la Section des photographies ou en informer un préposé à la salle de conférence. Le préposé prendra les dispositions nécessaires.

Comme plusieurs États Membres ont manifesté leur préoccupation à l'égard de ces questions, et aux fins du bon déroulement de nos réunions, j'ai estimé nécessaire de porter ces questions à l'attention de l'Assemblée générale. Je compte sur la collaboration de tous les participants pour assurer le bon déroulement des séances plénières de l'Assemblée.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit sur ma liste aujourd'hui est S. E. M. Kubanynychbek Jumaliev, Premier Ministre de la République du Kirghizistan, à qui je donne la parole.

M. Jumaliev (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : Je souhaite, au nom de la délégation du Kirghizistan souverain, au nom de M. Askar Akayev, Président de la Répu-

blique kirghize, et en mon nom personnel, exprimer ma profonde reconnaissance à la communauté internationale tout entière pour avoir convoqué cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues.

Je partage et j'appuie pleinement la préoccupation exprimée dans les déclarations précédentes concernant le contrôle des stupéfiants et de leurs précurseurs, ainsi que les vues exprimées sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la propagation de la production, de la vente, de la demande, du trafic et de la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs composantes.

Le trafic des drogues en République kirghize connaît actuellement une forte croissance, qui est due aux facteurs suivants : le transit de l'opium afghan, par le Tadjikistan, vers le territoire kirghize, à destination des pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe; l'existence sur le territoire de la République de vastes zones où poussent le chanvre à forte teneur en tétrahydrocannabinol et l'*ephedra sinica*; et l'apparition de nouvelles méthodes de synthèse des drogues, notamment à partir de réactifs chimiques.

Nous prenons toutes les mesures possibles pour assurer le respect des conventions internationales existantes sur le contrôle des drogues, auxquelles nous avons adhéré au printemps de 1994. La base législative nécessaire en matière de commerce licite et illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs est en cours d'élaboration. Des listes nationales de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs sont utilisées avec succès et l'exportation ou l'importation de ces substances, ainsi que leur fabrication et leur production, ne peuvent s'effectuer que sous licence. En avril de cette année, le Kirghizistan a été l'un des premiers pays d'Asie centrale à adopter une loi spéciale relative aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs, laquelle, avec le nouveau Code pénal, régit tous les aspects du commerce licite et illicite.

Afin de mettre en oeuvre notre politique nationale de contrôle des stupéfiants, et conformément aux dispositions des Conventions des Nations Unies de 1961, 1971 et 1988, le Kirghizistan a été, il y a cinq ans déjà, le premier des États membres de la Communauté d'États indépendants à créer au sein de son gouvernement un organe spécial, la Commission nationale de contrôle des stupéfiants, dotée

d'un mandat suffisamment large en la matière. En outre, les Ministères de l'intérieur, de la sécurité nationale et de la santé et la Commission nationale des douanes ont pour tâche quotidienne de combattre et de contrôler le trafic illicite des stupéfiants.

Depuis l'accession du Kirghizistan à l'indépendance, nous avons mené une politique de développement et de renforcement de la coopération régionale et internationale élargie dans des domaines spécifiques, dont le contrôle des stupéfiants. Nous avons conclu des accords avec un certain nombre d'États de la Communauté d'États indépendants, et d'autres États asiatiques et européens — Allemagne, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pakistan, République tchèque et Tadjikistan — et également avec des organisations internationales prestigieuses telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, certains organes de l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques, et de nombreux autres. Le Kirghizistan a été parmi ceux qui ont pris l'initiative de la création, en 1997, de la Commission internationale de contrôle des drogues pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

Dans le même temps, il faut noter qu'en dépit des mesures qui ont été prises, la situation en matière de drogues continue de se dégrader. Cela est dû à toute une série de causes et de facteurs à la fois internes et externes. Un des principaux facteurs tient à la situation politique intérieure complexe qui règne dans les États voisins. Le flux régulier de drogues, d'armes, de personnes déplacées et de réfugiés passe par le Gorny Badakhshan, en transit vers le Kirghizistan et d'autres États de la région d'Asie centrale pour aboutir dans les États de la Communauté d'États indépendants, en Europe et même aux États-Unis d'Amérique. La République du Kirghizistan est une source importante de matières premières pour les consommateurs de hachisch. Ceci est en grande partie dû à son environnement et à son climat, qui sont propices à la culture du chanvre, qui s'est répandue sur une grande partie du territoire de la République. Associé à un niveau de vie très bas, ce phénomène a poussé des familles entières dans le commerce criminel des stupéfiants. À cet égard, la participation de pays donateurs à la réalisation d'études scientifiques à grande échelle pour la mise au point de méthodes écologiques propres à détruire le chanvre pourrait être un important domaine de coopération.

Le Kirghizistan est sérieusement préoccupé par le nouveau phénomène du trafic illégal de l'éphédron, puissant stimulant synthétique produit à partir de composantes médicinales qui contiennent de l'éphédrine et à partir de la plante *ephedra sinica*, qui pousse en abondance dans la République. Le danger principal réside dans le fait que ce produit peut être synthétisé artisanalement, en employant des techniques assez primitives.

Le problème de l'expansion des drogues s'est aggravé à tel point que sans l'appui et une aide supplémentaire considérables de la part de donateurs, le Kirghizistan et les autres États de la sous-région pourraient se retrouver dans une situation difficile et imprévisible. Nous avons grandement besoin de mettre au point et d'entreprendre une série de programmes spécifiques dans les domaines suivants : réduction de la demande de drogues; amélioration du contrôle des précurseurs; formation du personnel qui sera chargé de ce contrôle; élaboration et harmonisation de la législation nationale au sein des États de l'Asie centrale afin d'adopter une approche coordonnée pour régler le problème; et acquisition d'équipements pour l'analyse efficace des précurseurs aux points de contrôle frontalier.

Dans notre monde en mutation constante, j'invite toute la communauté internationale à unir ses efforts et ses capacités afin de combattre l'expansion des drogues et leurs conséquences destructrices sur le plan socio-économique, en étroite synergie et coopération avec les organisations internationales. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun État agissant seul ne pourra résoudre ce problème. Il faut redoubler d'efforts communs aux niveaux régional, sous-régional et international.

Cette session extraordinaire a une très grande importance pour l'Organisation. J'espère et je suis convaincu que face au grand danger que l'expansion des stupéfiants de par le monde pose pour l'humanité entière, les intérêts de tous les pays convergeront et que des décisions seront prises en vue de trouver une solution positive à ces problèmes qui affligent le monde entier.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République du Kirghizistan de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Basdeo Panday, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Panday (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : Je salue le rôle historique que vous jouez,

Monsieur le Président, en présidant les délibérations de cette session extraordinaire unique de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le fléau mondial des drogues.

Je voudrais commencer par rendre hommage au Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo Ponce de León, et au Gouvernement mexicain pour l'initiative qu'ils ont prise et qui a abouti à la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée.

Dans mon allocution à la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, en 1996, j'ai appelé l'attention sur le fait que les structures nationales et internationales traditionnelles devenaient de moins en moins appropriées pour traiter des réalités mondiales actuelles, et que les États-nations devraient trouver des moyens acceptables de céder certains éléments de leur souveraineté afin de s'attaquer efficacement aux forces et aux problèmes de caractère transnational.

J'ai signalé alors que l'abus et le trafic des drogues étaient un des problèmes principaux transnationaux qu'il constituait une menace particulière pour la stabilité et l'intégrité de nos sociétés ainsi qu'un phénomène qui appelait une réaction efficace et concertée aux niveaux national, régional et international.

Je rappellerai également qu'en 1989, lorsque l'ancien Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, M. Arthur Napoleon Robinson, a tenté de raviver l'intérêt des Nations Unies pour la création d'une cour pénale internationale permanente, c'était en partie en reconnaissance de la gravité de ce fléau pour l'humanité et de la nécessité de s'y attaquer de manière efficace au niveau international.

La Trinité-et-Tobago n'a pas été à l'abri des effets pervers et débilissants du problème de la drogue. En fait, celui-ci pose, avec le problème connexe de la criminalité organisée, une grave menace pour notre développement économique et social ainsi que pour notre stabilité politique. Notre République d'îles jumelles est particulièrement vulnérable, située qu'elle est à l'extrême sud de la chaîne insulaire des Caraïbes, à sept milles à peine du continent sud-américain et donc à portée de certaines des plus grandes zones productrices de cocaïne.

La Trinité-et-Tobago fait également partie du bassin des Caraïbes, qui s'étend sur trois millions de kilomètres carrés, où mouillent quotidiennement des centaines de petits navires de pêche, de cargos et de navires de croisière, de yachts et de bateaux de plaisance. En 1997, par exemple, on a estimé que 893 navires traversaient quotidiennement nos

eaux territoriales. Lorsque l'on considère le potentiel que cela représente pour les trafiquants de drogues et leur commerce, ainsi que les efforts qu'il faut déployer pour bien surveiller et réglementer ce trafic maritime, l'on peut se faire une idée de l'ampleur de la tâche qui nous attend.

La métamorphose du commerce illicite ces 10 dernières années a engendré des problèmes nouveaux et complexes pour notre région. Il en résulte que nous connaissons une augmentation des crimes graves. La population au chômage est exploitée par les organisations de trafiquants à la fois comme une main-d'oeuvre aisément disponible et comme consommateurs. Nous assistons également dans notre pays à une escalade vertigineuse de la toxicomanie, notamment parmi les jeunes adultes. Et nous sommes de plus en plus appelés à détourner des ressources supplémentaires affectées à d'autres besoins de développement plus urgents pour nous attaquer à l'éradication des drogues et à la culture de la pauvreté qui y est étroitement associée.

Telle est l'âpre réalité à laquelle la République de Trinité-et-Tobago est confrontée en raison de la menace croissante que représentent le commerce illicite des drogues et le crime organisé.

Ce problème n'est pas unique à la Trinité-et-Tobago. Tous les pays sont touchés par le fléau de la drogue qui menace l'avenir de notre jeunesse et sape nos sociétés. Il est de la responsabilité et du devoir même de chaque État d'agir avec détermination pour faire face à ce fléau.

Conscient de ses responsabilités, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago qui est entré en fonction en novembre 1995, s'est lancé dans un plan d'action global et résolu visant à réduire le commerce illicite des drogues et à reprendre le contrôle de nos frontières, de nos eaux territoriales, de nos rues et de certaines de nos institutions qui, jusqu'à présent, ont été des cibles faciles pour les seigneurs de la drogue. En effet, nous menons un combat pour protéger notre souveraineté contre ces barons de la drogue.

Au niveau national, mon gouvernement a créé une agence en vue de coordonner l'ensemble des efforts qui sont menés pour lutter contre le trafic des drogues. Un plan-cadre d'ensemble a également été élaboré et fait actuellement l'objet de consultations publiques. Nous avons mis en place un cadre juridique efficace pour permettre les poursuites et les enquêtes. Des lois pertinentes visant à faciliter la coopération judiciaire avec d'autres pays et la participation des institutions régionales et multilatérales ont également été

promulguées. En outre, une loi actuellement proposée à l'examen du Parlement permettra d'améliorer sensiblement les dispositions prises contre le blanchiment de l'argent.

Mon pays a également joué un rôle actif au niveau régional pour encourager la coopération en vue de lutter contre l'augmentation des crimes transnationaux liés au trafic des drogues. À cet égard, nous avons entériné le Plan d'action de la Barbade de 1996 qui est un instrument efficace de coopération pour lutter contre les drogues dans la région et nous avons accepté de bonne grâce d'autres engagements émanant du Sommet Caraïbes/États-Unis tenu en mai 1997.

Compte tenu de son engagement de lutter contre le blanchiment de l'argent au niveau régional, la Trinité-et-Tobago a accueilli le Secrétariat du Groupe d'action financière des Caraïbes sur le blanchiment de l'argent. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, en coopération avec d'autres gouvernements de la Communauté des Caraïbes, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, a institué un programme de protection des témoins. Il a également décidé d'établir un programme de protection de la justice pénale pour faciliter la coopération en matière de confidentialité et de sécurité des témoins, des jurés, du personnel des services judiciaires et des agents de la force publique et de leurs familles.

Le meilleur exemple de l'attachement du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago à coopérer au niveau international dans le cadre de la lutte contre le trafic des drogues se trouve peut-être dans la relation de coopération que nous entretenons avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nos deux pays ont signé un traité d'extradition et un accord de coopération maritime.

Le Gouvernement des États-Unis a également fourni une aide technique et d'autres formes d'assistance à la Trinité-et-Tobago dans les domaines suivants : renforcement de notre Équipe spéciale de lutte contre la drogue pour permettre d'améliorer les résultats des poursuites judiciaires, fourniture de radars couvrant l'ensemble du pays et d'autres équipements permettant une maîtrise et un contrôle général plus efficaces des opérations maritimes et aériennes de lutte contre la drogue, octroi de navires pour renforcer la capacité de nos garde-côtes et le Groupe des douanes maritimes, établissement à la Trinité-et-Tobago d'un bureau de l'organe de répression des drogues des États-Unis, la Drug Enforcement Agency, pour faciliter la coopération entre les deux pays et d'autres juridictions dans la région.

Mon gouvernement a également conclu des traités bilatéraux avec les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni et nous avons intensifié notre coopération avec le Venezuela grâce à la création d'une commission mixte sur les drogues.

Nos initiatives ont remporté des succès tangibles. Le Gouvernement a poursuivi et extradé avec succès de grands trafiquants de drogue et il a délivré des mandats afin de confisquer les avoirs acquis illégalement grâce au trafic des drogues. Avec l'assistance de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, nous avons également introduit des programmes utiles de prévention des drogues qui sont adaptés aux besoins particuliers de nos communautés. Un plan d'action permanent rassemblant tous les corps de l'armée et les services de répression pour la conduite d'opérations stratégiques a déjà obtenu des résultats importants pour ce qui est de supprimer et de réduire le nombre des infractions liées aux drogues.

Les efforts des gouvernements doivent être facilités grâce à une stratégie internationale de lutte contre les drogues renforcée, remaniée et positive. Cette stratégie doit adopter une approche plus équilibrée en mettant davantage l'accent sur la réduction de la demande. Cette stratégie mondiale doit également proposer des solutions de remplacement durables au trafic des drogues sous forme d'emplois et créer des possibilités pour les personnes vulnérables face à l'abus des substances psychotropes.

Ainsi, la Trinité-et-Tobago accueille avec satisfaction la Déclaration politique que cette Assemblée devrait adopter, qui prévoit une stratégie globale et complète et qui fixe un certain nombre d'objectifs ambitieux à réaliser dans des délais déterminés.

Je suis convaincu qu'avec des mesures pratiques soutenues et réalistes et l'octroi de ressources suffisantes, nous pourrions obtenir des résultats réels et mesurables.

Nous ne devons ni ne pouvons échouer, car c'est l'avenir de nos jeunes qui est en jeu. Cette instance ne saurait s'engager dans un débat plus urgent pour l'ensemble de l'humanité.

L'ONU a obtenu des succès remarquables dans le cadre du maintien de la paix entre les peuples du monde. Aujourd'hui, cette instance qui rassemble la famille des nations est réunie en vue de formuler des stratégies qui, nous l'espérons, pourront reprendre à l'empire du mal

dominé par les trafiquants de drogues les communautés du monde dont ils se sont déjà saisis.

Mais notre plus grande obligation est probablement celle que nous avons à l'égard de notre jeunesse; il s'agit de sauver les jeunes de la planète et de les empêcher d'être les victimes de ces démons avides qui poursuivent leur commerce destructeur à l'encontre de toutes les nations ici représentées.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Abderrahman El Youssoufi, Premier Ministre du Royaume du Maroc.

M. El Youssoufi (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc, adresser mes condoléances au peuple et au Gouvernement amis du Nigéria à la suite du décès du général Sani Abacha. Que Dieu l'accueille dans les cieux.

Monsieur le Président, il m'est agréable de vous exprimer ma profonde gratitude pour les efforts louables que vous avez déployés pour la bonne préparation de cette importante session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vous réitérant notre confiance en votre large expérience qui sera le meilleur garant du succès des travaux de cette session dans laquelle les peuples du monde entier placent de grands espoirs.

J'aimerais également exprimer mes sentiments de considération et de gratitude au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Pino Arlacchi, pour les efforts constructifs qu'il ne cesse de déployer depuis qu'il occupe ses fonctions au sein de l'Organisation des Nations Unies.

L'aggravation du phénomène des drogues et l'accroissement de leur trafic ont pris des proportions inquiétantes au cours des dernières décennies, provoquant des dégâts chez le genre humain aussi graves que ceux provoqués par les conflits politiques et les fléaux économiques et sociaux.

Le fléau des drogues, avec ses multiples dimensions, est devenu désormais un danger pour les différentes catégories sociales ainsi que pour toutes les sociétés, qu'elles soient développées ou sous-développées, et représente une menace directe pour la sécurité des peuples et une cause

fondamentale de la dégradation des sociétés et de leur déchéance. Le phénomène des drogues s'est élargi géographiquement et s'est multiplié du point de vue de la valeur financière, occupant ainsi la deuxième place dans les échanges commerciaux internationaux après le commerce des armes.

Parallèlement, le développement des moyens de communication avec le recours aux moyens modernes de communication a permis à ce commerce de s'adapter remarquablement, et même d'exploiter au mieux la conjoncture économique mondiale.

Avec la multiplication des drogues synthétiques et des psychotropes produits en laboratoire et qui sont plus difficiles à contrôler que les drogues cultivées, le phénomène des drogues s'est aggravé davantage, menaçant de réduire à néant tous les efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine du contrôle international des drogues.

Pour faire face aux défis multiples représentés par le phénomène des drogues, la communauté internationale est appelée à revoir ses méthodes d'action — je répète : pour faire face aux défis multiples représentés par le phénomène des drogues, la communauté internationale est appelée à revoir ses méthodes d'action — ce qui exige une planification rationnelle et globale, soutenue par une volonté politique sérieuse fondée sur le principe de la respectabilité partagée entre tous les pays. La gravité de la conjoncture actuelle impose aux États du monde entier de faire face, côte à côte, au fléau des drogues, et non pas de se lancer dans une confrontation ouverte entre pays producteurs et pays consommateurs.

Partant de ces données, nous réaffirmons que la recherche de solutions radicales au fléau des drogues nécessite l'adoption du principe de la solidarité réciproque entre les États, aussi bien au plan bilatéral qu'au niveau des instances multilatérales et en premier lieu les Nations Unies. Cette solidarité doit se traduire par une coopération internationale sérieuse et efficace, garantissant le soutien adéquat aux pays dont l'économie nationale est grevée par les efforts de lutte contre la drogue.

Nous croyons fermement que la situation impose plus que jamais d'affronter le problème de la drogue à travers une vision globale prenant en considération les questions du développement économique et social dans ses dimensions interdépendantes et ce, par l'élargissement de la coopération internationale en tant qu'instrument essentiel pour mener à bien toute action efficiente.

Ainsi, les efforts de coopération internationale doivent viser fondamentalement à fournir aux pays qui ont fait montre d'une ferme volonté et d'une détermination sans faille dans la lutte antidrogue, les moyens adéquats propres à leur permettre de poursuivre leurs efforts dans ce sens, soit en vue d'éradiquer la culture de la drogue, soit pour la réalisation du développement durable, soit encore dans la lutte contre le trafic sous ses différentes formes, sachant que ces différentes actions doivent être menées dans le respect de la souveraineté des États, en évitant de s'immiscer dans leurs affaires intérieures, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le Maroc, qui est soucieux de respecter ses engagements internationaux, stipulés dans les conventions internationales relatives aux stupéfiants qu'il a ratifiées, à savoir les conventions de 1961, 1971 et 1988, a suivi depuis quelques années une politique claire et responsable dans le domaine de la lutte contre la drogue, articulée autour de trois axes, à savoir la lutte contre le trafic, la mise en oeuvre du programme de développement durable et le renforcement des efforts de coopération internationale avec les différents partenaires.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic de la drogue, le Maroc qui a mis en place une unité nationale de lutte antidrogue, a mené plusieurs campagnes dans ce sens. Je citerai plus particulièrement la campagne entreprise en 1995 pour le démantèlement des réseaux de trafiquants qui comprenaient des nationaux et d'autres éléments de différentes nationalités, campagne qui a donné lieu à des résultats très positifs et suscite des échos favorables sur la scène internationale.

Convaincu de la nécessité d'éradiquer ce fléau en s'attaquant à ses racines, le Maroc déploie actuellement des efforts soutenus en vue de réaliser le développement durable dans les régions concernées et ce, grâce à la mise à exécution d'un programme intégré de développement économique et social, conçu sous forme de projets alternatifs.

À cette fin, il a été procédé à la création en 1995 de l'agence de promotion et de développement économique et social des provinces du nord, qui a été dotée d'une enveloppe financière importante prélevée sur le budget de l'État. Dans la même optique, le Maroc a oeuvré à l'élargissement du champ de la coopération avec différents partenaires, en particulier les pays de la Méditerranée occidentale et d'autres pays européens, aussi bien dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues, qu'en ce qui concerne leur participation au financement de certains projets de développement.

Bien que le Maroc ne constitue pas actuellement une région de transit, il a connu un grave événement au cours de juillet 1997 qui a failli provoquer une grande catastrophe, n'était-ce la détermination et la vigilance des services nationaux de lutte antidrogue qui ont procédé à la saisie de six tonnes de cocaïne, rejetées par les eaux de l'océan Atlantique sur les côtes marocaines alors qu'elles étaient acheminées par bateau vers l'Europe. Les services nationaux ont procédé à l'incinération de cette quantité de drogue, le 25 février 1998, en présence du représentant régional du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et d'experts appartenant à plusieurs pays européens et américains.

Cet incident atteste du fait que tout pays, aussi éloigné soit-il des régions de production et de consommation, est exposé à une catastrophe de ce genre, ce qui ne laisse nulle place au doute quant à la nécessité impérieuse du renforcement de la coopération internationale dans ses multiples dimensions en vue de faire face au problème de la drogue.

Les efforts que les pays de production ne cessent de déployer ne sauraient donner les résultats escomptés tant que les pays de consommation ne s'engagent pas à mettre en oeuvre une politique efficace tendant à lutter contre la demande de stupéfiants.

Nous ne pouvons qu'exprimer, à cet égard, notre inquiétude concernant les procédés nouveaux que certains pays commencent à adopter dans leur comportement vis-à-vis du fléau de la drogue, et ce par la dépénalisation au regard de la loi, de la culture et de l'usage à des fins personnelles de ce qu'on appelle les drogues douces. Les efforts de lutte contre la drogue, quelle que soit leur intensité, ne sauraient en effet déboucher sur les résultats souhaités tant qu'ils ne sont pas accompagnés d'efforts parallèles de la part des États de consommation en vue d'éradiquer ce mal à sa source, et ce à travers le tarissement de la demande de ces produits nocifs.

L'opinion publique internationale, qui suit avec le plus grand intérêt les travaux de notre session actuelle, attend avec de grands espoirs les résultats positifs et les décisions constructives qui sanctionneront cette session et qui sont à même d'épargner à l'humanité les méfaits d'un fléau dévastateur. Notre responsabilité est donc historique et nous impose à tous de traduire nos bonnes intentions et notre volonté politique en mesures concrètes et efficaces, dans le cadre d'une coopération internationale globale et complète, afin que nous puissions entrevoir ensemble avec confiance et davantage d'espoirs un lendemain meilleur pour l'humanité tout entière.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume du Maroc de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Oskanian (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) : En 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies s'alarmait de l'augmentation considérable de la toxicomanie et de la production ainsi que du trafic illicites de stupéfiants. Elle reconnaissait la menace que cette augmentation présentait pour la santé et le bien-être de millions de personnes dans une majorité de pays. Près d'une décennie après ni le problème ni la menace n'ont disparu. Au contraire, chaque nation se trouve devant la réalité d'une menace qui ne cesse de croître.

Notre région du monde n'est pas différente. Comme nous vivons dans des sociétés en transition, nous faisons face chaque jour au fait que les libertés sociales nouvelles d'une société ouverte, liées à l'incertitude d'une économie en développement et instable, rendent beaucoup de nos concitoyens vulnérables à la tentation de la drogue — non seulement pour un usage personnel, mais aussi pour réaliser de gains financiers rapides et aisés.

L'Arménie est partie aux trois principales conventions des Nations Unies en matière de drogue : la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants et la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Conformément à ces conventions, l'Arménie s'efforce d'élargir et de renforcer son cadre juridique afin de combattre la toxicomanie et le trafic illicite. Conformément aux exigences de ces trois conventions, de 1961, 1971 et 1988, huit nouveaux articles ont été incorporés dans le texte du code pénal arménien en cours d'adoption.

Conformément aux dispositions de ces Conventions, la réglementation de la production, de la vente, de la demande, du trafic, de l'importation, de l'exportation, de la distribution et de l'utilisation de stupéfiants et de substances psychotropes a été renforcée au sein des institutions de santé de l'Arménie, au sein de son industrie chimique et de ses centres de recherche scientifique. Cependant, la faiblesse de nos institutions, ainsi que l'insuffisance de notre système sous-développé en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de règles, entravent le contrôle et la surveillance.

L'analyse du crime en Arménie au cours des cinq dernières années montre une augmentation des activités crimi-

nelles liées aux stupéfiants. Par rapport à 1993, ces crimes ont augmenté de 150 % alors que le volume des drogues saisies a été multiplié par 30. En même temps, compte tenu des preuves qui ont été saisies, il est manifeste que 70 % des drogues confisquées en Arménie ont leur origine à l'extérieur du pays. Tragiquement, l'Arménie est devenue une voie de transit pour le trafic illicite des drogues. L'Arménie ne dispose pas des moyens techniques nécessaires pour s'opposer à ce trafic.

Il n'est donc pas étonnant que l'Arménie estime que, sans une coopération internationale, les sociétés modernes n'auront pas la moindre chance d'arrêter la prolifération des drogues. Voilà pourquoi nos travaux au sein de cette assemblée sont si importants. L'adoption des documents à l'examen à la présente session ne peut avoir qu'un effet positif pour notre lutte, particulièrement dans les domaines du blanchiment de l'argent, de la coopération judiciaire et du contrôle des substances chimiques et des stimulants.

L'Arménie élabore actuellement une stratégie nationale d'ensemble pour le contrôle des drogues. Elle le faisait en gardant à l'esprit la stratégie mondiale actuellement mise en oeuvre dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous nous concentrons en particulier sur les programmes visant à réduire la toxicomanie chez les jeunes et parmi les groupes à haut risque de la population.

À cet égard, en plus de la Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, nous estimons très utiles l'incorporation des objectifs énoncés dans le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues, adopté à Vienne en 1987 et réaffirmé lors de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1990. En effet les familles, la société dans son ensemble, les organisations non gouvernementales et les médias, ainsi que les organisations régionales et internationales ont un rôle important à jouer. L'éducation jouera un rôle décisif dans nos efforts visant à combattre l'accroissement de la demande.

Comme tous les pays à économie en transition, l'Arménie a connu une forte baisse des niveaux de vie. La tentation d'obtenir des revenus rapides est très forte et la pénurie d'emplois ainsi que les bas salaires tendent à l'exacerber. Par ailleurs, de nombreux mécanismes de répartition du risque, tels que les polices d'assurances, les marchés du travail développés et un régime stable de sécurité sociale sont absents du système économique actuel de l'Arménie. Le Gouvernement arménien reconnaît que ces

conditions rendent nos structures officielles vulnérables à la corruption et renforcent le danger potentiel de voir surgir des phénomènes comme le blanchiment de l'argent et le trafic de drogues.

Ces conditions font qu'il est difficile pour l'Arménie et pour les autres pays en transition d'allouer les ressources financières et matérielles nécessaires à cette lutte. Néanmoins, compte tenu de l'évolution dangereuse de la toxicomanie et des exigences des Conventions des Nations Unies, le Gouvernement arménien élabore actuellement de nouvelles approches et de nouvelles mesures de lutte contre les stupéfiants. Une unité spéciale chargée de lutter contre le trafic de stupéfiants a été créée au sein du Ministère de l'intérieur et de la sécurité nationale et coordonnera les activités dans le pays.

En outre, une base électronique de données couvrant divers aspects du trafic de stupéfiants a été créée. Elle nous aidera à faire face au trafic illégal dans notre région et ailleurs. Elle nous aidera également à coordonner les activités du Ministère de l'intérieur et d'autres services dans la lutte contre le trafic illicite en facilitant un échange d'informations et en fournissant une base objective pour la coopération. Cette base de données sera liée à d'autres réseaux interrégionaux du même type, question qui a été largement débattue à l'occasion de différentes réunions de la Communauté d'États indépendants et de la Coopération économique des pays de la mer Noire.

Le Gouvernement arménien apprécie grandement les efforts menés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la capacité du système des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la lutte contre la criminalité transnationale. Malheureusement, le crime, et celui-ci en particulier, n'est pas différent des autres tendances économiques et sociales en ce qu'il ne connaît pas de frontières et ne reconnaît aucun interdit culturel ou social. Ce n'est qu'en combinant les efforts de chaque pays et en utilisant pleinement les institutions multilatérales compétentes, y compris le système des Nations Unies, que nous pourrions triompher dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic des drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Kamal Kharazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*parle en persan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter, une fois de plus, pour votre accession à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je souhaite également féliciter chaleureusement tous les membres du Bureau et du Secrétariat.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à M. Arlacchi, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne pour les réformes auxquelles il a procédé en mettant en place le Bureau de contrôle des drogues et de prévention du crime. Nous espérons que sous sa direction avisée et grâce à sa grande expérience, les deux piliers de ce Bureau — le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Centre pour la prévention internationale du crime — pourront travailler en étroite synergie.

La communauté internationale a reconnu que le phénomène de la drogue, de plus en plus dangereux, est devenu une menace pour le développement durable et pour la stabilité économique et politique des pays. L'expansion et la diversification des drogues illicites, industrie puissante qui rapporte 400 milliards de dollars par an et qui a des relations dans les réseaux criminels et politiques partout dans le monde, représente une sérieuse cause d'instabilité et de sous-développement dans bien des régions du monde.

Pour saisir l'impulsion créée par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce problème mondial, nous devons renforcer la coopération régionale et internationale en visant les principaux trafiquants de drogue, notamment en éradiquant la culture illícite des plantes servant à fabriquer des drogues, en encourageant des activités de substitution, en combattant le blanchiment de l'argent, en contrôlant les précurseurs, les produits chimiques et les stimulants de type amphétamine ainsi qu'en encourageant la coopération judiciaire en matière de contrôle des drogues.

La République islamique d'Iran, en raison de sa situation géographique entre les producteurs de drogue à ses frontières orientales et les consommateurs de l'ouest — essentiellement en Europe — souffre sérieusement des retombées du trafic de transit. Les trafiquants de drogue utilisent le territoire de l'Iran comme route la plus courte et la plus importante pour le transit des stupéfiants en provenance de l'Afghanistan et du Pakistan et destinés à l'Europe. Mon gouvernement dépense chaque année 400 millions de dollars

pour contrôler le transit de la drogue et le trafic à travers l'Iran et en direction de l'Iran. De plus, chaque année, 400 millions de dollars sont dépensés pour des programmes de réduction de la demande, y compris des programmes de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes. Toutes ces mesures ont été appliquées de manière unilatérale, sans que nous ayons reçu la moindre contribution des organisations internationales ou des pays donateurs.

Aujourd'hui, la campagne contre le problème de la drogue et les initiatives visant à bloquer le transit de la drogue se sont transformées en une guerre totale. Nous participons à des opérations militaires à la frontière orientale pour annihiler les caravanes et les contrebandiers qui sont équipés de matériel militaire de pointe, tel que des missiles antiaériens. Chaque année, des quantités importantes de stupéfiants sont confisquées. Par ailleurs, un grand nombre de trafiquants sont empêchés de passer des stupéfiants en contrebande.

Ces 19 dernières années, depuis la victoire de la révolution islamique, la quantité de drogues confisquées, y compris héroïne, morphine, opium et hachisch, a dépassé 1 260 tonnes. Pendant la seule année 1997, plus de 194 tonnes de drogues diverses, représentant plus de 37 tonnes d'héroïne et plus de 11 tonnes des hachisch ont été confisquées. Bien sûr, ces batailles quotidiennes ont fait beaucoup de victimes parmi les autorités de police. Au cours des 18 dernières années, 2 356 personnes sont ainsi tombées en martyrs. Il y a quelques mois à peine, le commandant des forces de l'ordre de la province du Sistan et du Bélouchistan, à la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan, est lui-même tombé en martyr dans la lutte contre les trafiquants de drogue.

Les ressources humaines et financières dépensées pour la fortification de la frontière de l'est, qui n'a aucune importance économique ou commerciale, ont déjà coûté au Gouvernement près de 561 millions de dollars. Qui plus est, même si les rigoureuses mesures antidrogue adoptées par le Gouvernement ont profité, en grande mesure, aux pays consommateurs — essentiellement en Europe — certains de ces pays ne semblent malheureusement pas très enthousiastes lorsqu'il s'agit d'honorer leurs responsabilités en la matière. Au contraire, ils critiquent mon pays en raison de la fermeté de sa position à l'égard du trafic illícite de stupéfiants.

Dans notre région, l'une de nos préoccupations, que nous estimons essentielle pour tous les États de la région et pour la communauté internationale, est la question cruciale

de la culture du pavot et de la fabrication de drogues en Afghanistan. Les événements catastrophiques de la guerre civile ont fait de l'Afghanistan un pays pauvre et ravagé par la guerre et un énorme producteur de drogues. Ma délégation est d'avis que la communauté internationale devrait s'efforcer de mettre fin aux effusions de sang qui ont cours en Afghanistan et devrait chercher à y instaurer la stabilité politique et le consensus national et à encourager l'adoption d'engagements de maîtriser le problème inquiétant de la drogue. Dans ce contexte, nous nous félicitons du programme mené par le PNUCID en Afghanistan pour réaliser des activités de remplacement des cultures et de création de possibilités de substitution grâce à une coopération avec tous les partis dans le pays.

Nous encourageons le PNUCID à poursuivre ses efforts pour réduire les approvisionnements illicites dans le cadre d'une coopération régionale. Nous sommes heureux que le PNUCID ait signé un accord afin d'établir un groupe central de coordination au sein du Secrétariat de l'Organisation de la coopération économique (ECO) à Téhéran. Nous croyons que l'ECO pourrait jouer un rôle important en encourageant des mesures contre le trafic illicite de drogues dans la région.

La République islamique d'Iran réaffirme le rôle essentiel qui incombe à l'Organe international de contrôle des stupéfiants en vertu des conventions internationales sur le contrôle des drogues. Nous le félicitons du travail remarquable qu'il a accompli en 1997.

Par ailleurs, je souhaite souligner le fait que les mécanismes unilatéraux d'évaluation des progrès réalisés individuellement par les pays dans la lutte contre les drogues illicites non seulement sont malvenus et peu souhaitables mais encore vont à l'encontre de nos intérêts et nuisent aux efforts menés contre le trafic des drogues. Ma délégation estime que ces qualifications et certifications sont incompatibles avec les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des tiers et sapent les instruments et mécanismes multilatéraux établis à cette fin. En conséquence, ces mesures doivent être rejetées par toute la communauté internationale.

Au cours de la visite récente de M. Arlacchi dans mon pays, les activités de la République islamique d'Iran dans la lutte contre le trafic illicite de drogues ont été parfaitement démontrées. Nous sommes persuadés que ses efforts aboutiront à un renforcement de la coopération entre mon pays et le PNUCID. Les représentants officiels les plus haut placés de mon pays ont réaffirmé au Directeur exécutif que nous sommes déterminés à combattre le trafic des drogues.

Pour finir, je souhaite réaffirmer que mon gouvernement est résolu à poursuivre son combat contre le trafic illicite des drogues. Mais il est évident que ce n'est pas un combat qu'un pays peut gagner à lui seul. La coopération internationale est une condition préalable essentielle à la réussite de tout plan d'action.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Jozef Kalman, Vice-Premier Ministre de la Slovaquie.

M. Kalman (Slovaquie) (*parle en slovaque; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : La décision de convoquer la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues a été accueillie très favorablement par la République slovaque, le phénomène des drogues ayant montré une forte capacité de s'adapter à l'évolution de la situation économique et politique et aux nouveaux courants d'information et de technologies.

L'abus et la production et le trafic illicites des drogues sont devenus l'un des phénomènes les plus négatifs de notre société moderne. Le caractère mondial du problème a une forte incidence sur les fondements moraux de la société humaine et influe sur l'économie et le système juridique des pays. La toxicomanie ne saurait être considérée comme un phénomène spécifique isolé : elle fait partie d'autres phénomènes qui caractérisent la société d'aujourd'hui. Le monde des drogues évolue très rapidement, comme le montrent la gamme presque illimitée de substances dont on abuse et les moyens employés ainsi que l'âge toujours plus bas des utilisateurs, avec toutes les conséquences sociales, médicales et économiques qui en découlent.

La République slovaque appuie les activités élaborées par les diverses instances de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des questions liées à la drogue, en particulier sous l'angle de la criminalité et du droit pénal.

Les problèmes liés à l'usage des drogues sont relativement récents dans notre pays par rapport à bien d'autres. La situation actuelle est marquée par une augmentation rapide de l'abus de drogues. Nous enregistrons un nombre crois-

sant de consommateurs de plus en plus jeunes, tandis que le nombre total de toxicomanes augmente. Bien que notre situation ne soit pas identique à celle des pays d'Europe occidentale, nous devons malheureusement supposer que cette évolution dans notre région s'accélérera à l'avenir.

Dès le mois d'août 1995, le Gouvernement de la République slovaque a réagi face à cette grave situation en adoptant un programme national de lutte contre les drogues, en tant que programme fondamental visant à éliminer le trafic des drogues et à régler les divers problèmes qu'il entraîne au sein de notre société. Il s'agit d'un document stratégique ouvert qui expose les efforts qui seront déployés au plan national pour réprimer la production et le trafic illicites et pour réduire l'offre illégale des drogues sur notre territoire. Il définit également les principaux objectifs à atteindre en matière de soins de santé et de services sociaux pour les personnes qui n'ont pas pu résister à la tentation.

Les tâches entreprises dans le cadre du programme national son évaluées chaque année et revues par le Comité ministériel chargé de la lutte contre la toxicomanie et du contrôle des drogues, organe de coordination, de consultation, d'initiative et de contrôle du Gouvernement de la République slovaque. Ses rapports sont examinés par le Gouvernement et par le Parlement.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que dans le domaine de la prévention — qui est la forme la plus efficace de lutte contre la propagation de la toxicomanie — nous assurons avec succès un enseignement antidrogue dans le cadre des programmes d'études primaires et secondaires. Des études universitaires spécialisées sont envisagées, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants. L'apprentissage en vue d'une vie saine fait partie des programmes extrascolaires des enfants et des jeunes, et des centres spécialisés de prévention sont en train d'être mis en place sous l'autorité de l'État et d'organisations non gouvernementales. Divers projets et mesures sont soutenus, notamment dans les domaines médical et social, pour aider les toxicomanes et les groupes à risques, ainsi que les personnes traitées, à se réintégrer au sein de la société.

Reconnaissant l'importance du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la Slovaquie a participé activement à ses activités, notamment en signant le mémorandum d'accord conclu avec les pays de Visegrad, la Slovaquie et le PNUCID en 1995 et en réalisant les objectifs. Nous souhaitons vivement nouer une coopération multilatérale avec d'autres États Membres, compte tenu des besoins de la région de l'Europe centrale et orientale, comme nous l'avons démontré en organisant à

Bratislava, en 1996, la conférence des ministres chargés de la lutte contre les drogues dans ces pays.

Eu égard à la gravité au niveau mondial et régional du problème des drogues, j'invite les pays voisins à une coopération continue au niveau ministériel et au moyen de réunions régulières en vue de réprimer le phénomène des drogues, l'accent étant mis sur la prévention. La République slovaque offre toute son expérience et ses capacités professionnelles et intellectuelles à la communauté internationale et au PNUCID afin de renforcer ces activités au niveau mondial et dans l'ensemble de la région de l'Europe centrale et orientale.

Nous accueillons favorablement les documents préparés en vue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que la République slovaque continuera de participer activement à la mise en oeuvre des engagements pris et les appliquera par le biais de sa législation nationale et de son programme national de lutte contre les drogues, en vue d'assurer une vie meilleure et exempte de drogue non seulement dans notre pays mais dans le monde entier. Nous sommes et resterons prêts à participer à toute initiative internationale visant l'élimination du problème des drogues — problème de plus en plus dangereux pour l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de la Slovaquie de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Rafiqul Islam, Ministre de l'intérieur du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence de cette session extraordinaire. Votre déclaration liminaire et celle du Secrétaire général ont répondu aux grandes préoccupations du monde d'aujourd'hui en ce qui concerne le problème mondial des drogues, qui constitue la plus grande menace pour le bien-être des générations futures.

La menace de la drogue a pris des proportions alarmantes et affecte les pays développés et ceux en développement. Ce qui nous inquiète, c'est que la production et le trafic illicites de drogues se poursuivent de façon intense en dépit de programmes d'action très vigoureux mis sur pied

pour lutter contre ce fléau. Malgré la lutte implacable contre les drogues menée par certains gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la société civile, le problème semble loin d'être enrayé.

Est-ce dû au fait que les trafiquants sont si puissants et qu'ils peuvent mépriser l'autorité des gouvernements nationaux et se permettre l'arrogance de mettre à l'épreuve la volonté de la communauté internationale? Ou est-ce dû au fait que nos stratégies de lutte sont défaillantes? Ce sont là des questions que la présente session doit examiner sérieusement et avec un sincère engagement.

Le Bangladesh prend très au sérieux la question de l'abus et du trafic illicite des drogues. En coopération étroite et active avec le système de contrôle des drogues des Nations Unies, nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre des instruments internationaux relatifs à la drogue au niveau national afin d'élaborer des stratégies nationales et régionales pour éradiquer ou réduire très fortement la production et les cultures illicites. Au Bangladesh, nous avons totalement interdit l'importation, la vente et la consommation d'opium; ces mesures ont été suivies d'une interdiction de la culture, de la distribution, de la vente et de la consommation de cannabis dans le pays. Ces mesures ont été prises conformément aux dispositions de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants.

Je souhaite maintenant appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les problèmes particuliers de drogues que connaît le Bangladesh. Situé entre le Triangle d'or à l'Est et le Croissant d'or à l'Ouest, qui sont les deux grandes zones de production illicite d'opium dans le monde, la position géographique du Bangladesh le rend particulièrement vulnérable en tant que pays de transit. Si les stimulants de type amphétamine sont les principales drogues consommées dans beaucoup de pays développés et en développement, au Bangladesh, la situation est différente. Il s'agit surtout de sédatifs tels que le phosphate de codéine, l'héroïne, la péthidine et la buprénorphine sous forme d'injections. L'abus de ces sédatifs par surdose nuit beaucoup à l'organisme et affecte directement nombre d'organes vitaux.

Nous nous félicitons du projet de plan d'action qui sera examiné à cette session extraordinaire afin de faire face au problème de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. En raison de notre situation géographique et de la condition de nos sols, nous suivons cette question de très près et nombre d'institutions de notre pays se tiennent en alerte pour s'assurer qu'aucune plante cultivée pour la fabrication de drogues ne pousse chez nous.

Pour réduire l'offre, le Gouvernement du Bangladesh a promulgué en 1990 une loi sur le contrôle des stupéfiants, qui prévoit des sanctions pénales très strictes, allant jusqu'à la peine de mort en cas de possession de plus de 25 grammes d'héroïne ou de cocaïne. Nous n'accepterons aucun compromis et nous ne ferons preuve d'aucune clémence à l'égard de ceux qui profitent des souffrances humaines et jouent avec la vie des personnes. Afin d'actualiser nos lois existantes pour les adapter aux dispositions de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, un projet d'amendement à la loi existante est actuellement étudié par le Gouvernement. L'amendement proposé prévoit l'extradition des auteurs de délits liés à la drogue, l'application de techniques de livraisons contrôlées et le gel des comptes bancaires des délinquants.

L'offre augmente en fonction de la demande. Une règle très simple s'applique ici, et si l'on veut vraiment progresser dans le combat contre la drogue, il faut donc adopter une méthode équilibrée combinant la réduction de l'offre et celle de la demande. Le commerce illicite de drogues mourra de sa mort naturelle lorsqu'il ne trouvera plus de débouchés. Pour cela, nous devons lancer une offensive multiple contre la production, la distribution et la consommation des drogues illicites et des substances psychotropes. Nous devons également faire preuve de vigilance face aux liens existant entre le trafic des drogues et la criminalité transnationale organisée. Pour cela, il faut rassembler des ressources et échanger des informations, des techniques et expériences pour que notre offensive mondiale puisse réussir.

En même temps que des mesures de réduction de l'offre, nous avons également entrepris des programmes pour réduire la demande. Une stratégie de la réduction de la demande des drogues a été formulée sur la base des recommandations issues d'une série d'ateliers organisés dans diverses régions du pays avec la participation de représentants de toutes les couches sociales avec l'aide du PNUCID.

S'agissant de la réhabilitation, et malgré nos moyens très limités, nous avons mis en place dans le secteur public quelques centres de traitement pour les toxicomanes, mais ceux-ci ne suffisent pas à répondre aux besoins des victimes des drogues. Des actions de sensibilisation ont été également lancées par les médias électroniques et dans la presse dans le cadre du programme national élaboré à cet effet.

Notre présence à cette session extraordinaire témoigne de notre détermination commune de lutter contre l'abus des

drogues. Les déclarations des représentants qui m'ont précédé montrent que chacun souhaite une intégration plus étroite dans le cadre d'efforts internationaux contre le trafic des drogues ainsi qu'un appui accru aux programmes nationaux. Tout cela montre qu'ensemble, nous pouvons gagner ce combat. Notre succès dépendra pourtant de la solidité de notre partenariat et de l'engagement que nous saurons prendre d'appliquer une approche intégrée.

Nous espérons que les délibérations de la présente session donneront une impulsion nouvelle à notre détermination commune et permettront d'adopter un programme orienté sur l'action qui donnera une vigueur renouvelée aux efforts actuels. Nos objectifs — réduire la demande et détruire les mécanismes de production et de distribution — doivent rester tout à fait prioritaires.

Si nous voulons préserver nos enfants et les générations futures, nous devons travailler dans l'union. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions être sûrs que les mesures prises à cette session extraordinaire aboutiront à une élimination réelle du fléau des drogues sur terre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur du Bangladesh de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Joshua Matza, Ministre de la santé d'Israël.

M. Matza (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : L'État d'Israël saisit cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d'avoir accordé à la question de la lutte mondiale contre l'abus des drogues une priorité au niveau international.

Cette salle a été le lieu de débats importants et cruciaux; elle a connu de nombreux débats houleux, mais la plupart d'entre eux avaient trait aux questions politiques et de sécurité. Nous discutons aujourd'hui d'un problème social majeur qui mérite une attention particulière, et je voudrais exprimer à cet égard ma reconnaissance à ceux qui ont pris l'initiative de convoquer cette session.

Ce problème est de nature sociale, mais cela n'altère pas son importance dans le contexte des questions politiques et de sécurité. Le problème dont nous discutons aujourd'hui est une question de vie ou de mort. Les drogues constituent aujourd'hui un fléau qui affecte tous les pays. Elles ne font pas de distinction entre pays développés et pays faibles, entre populations blanches et noires, entre l'Est et l'Ouest.

Ce fléau touche sans distinction les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes.

Ce fléau n'a pas de limites, et le contact avec lui n'est pas non plus limité. Aujourd'hui, chers collègues, nous ne représentons pas des États : aujourd'hui, nous sommes unis, nous manifestons un esprit de coopération — comme un seul homme à la poursuite d'un seul but — pour éliminer le fléau de la drogue.

Il y a 10 ans, nous avons commencé en Israël à appliquer une approche pluridisciplinaire pour combattre l'abus des drogues. Pour nous attaquer à ce problème nous avons, dans un premier temps, créé une autorité nationale qui fonctionne comme un organe central. Son fonctionnement est basé sur une politique définie : mise au point de services, fourniture de facilités et élaboration de règlements.

Tous les ministères intéressés se partagent le lourd fardeau que représente cette lutte. En une période de 10 ans, nous avons mis au point à partir de rien un système unique fait de différents services, avec des approches novatrices. Le travail se fait dans les écoles, dans les collectivités, dans les installations de traitement et de réadaptation, dans les prisons et parmi la jeunesse aliénée presque partout. Les activités sont exécutées conjointement par les ministères chargés de la police, de la santé, du travail et des affaires sociales et de l'éducation, dont l'action est renforcée par l'autorité antidrogue.

Israël partage la préoccupation de la communauté internationale face à la menace constituée par les drogues illicites, ainsi que la conviction commune selon laquelle ce phénomène doit être éliminé. Israël est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

La législation israélienne a pour but de réprimer des crimes dont l'impact dépasse les frontières nationales, ont une incidence mondiale et exigent des solutions internationales. Nous devons envisager la possibilité d'appuyer des tribunaux extraterritoriaux en dehors des limites de la juridiction nationale.

Israël coopère avec de nombreux États en fournissant une assistance juridique. La police nationale entretient une collaboration fructueuse avec des forces de police du monde entier, notamment lorsqu'il s'agit de délits de drogues compliqués.

L'importance que revêt la coopération aux niveaux sous-régional et régional dans la lutte contre les stupéfiants

et les substances psychotropes est manifeste. Voilà pourquoi je tiens à évoquer la récente Déclaration conjointe publiée par les six pays signataires du mémorandum d'accord de 1995 sur le contrôle des drogues illicites — à savoir le Royaume du Cambodge, la République populaire de Chine, la République démocratique populaire lao, l'Union du Myanmar, le Royaume de Thaïlande et la République socialiste du Viet Nam — qui démontre les avantages d'une telle coopération.

Ces dernières années, nous avons fait des progrès dans le domaine des mesures à long terme, telles que le traitement, la réadaptation et l'éducation, qui visent à contenir la demande de stupéfiants et d'autres drogues illicites. Des programmes éducatifs sont menés dans 60 % de nos écoles et, d'ici à l'an 2000, grâce à l'adoption de principes novateurs, nous atteindrons toutes nos écoles. Nous avons également amélioré l'infrastructure de traitement et la réadaptation. Nous encourageons les recherches sur l'abus des drogues. L'année dernière, nous avons mis au point un nouveau plan directeur d'intervention à l'intention des enfants et de la jeunesse à haut risque. La mise en oeuvre de ce plan directeur suppose un changement radical dans notre politique nationale.

Le public joue un rôle essentiel dans les efforts de coopération visant à combattre ce fléau. Sans l'appui du public, qu'il s'agisse de législation ou de répression, l'on ne peut réussir.

L'État d'Israël est disposé à partager son expérience dans tous les aspects de la lutte contre l'abus des drogues. Ces dernières années, nous avons signé plusieurs accords bilatéraux sur la coopération en la matière. Nous avons également mis nos compétences à la disposition de certaines démocraties naissantes et certains pays en développement. Nous pouvons offrir une assistance dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes à haut risque pour les mettre dans la bonne voie. Nous avons des programmes spéciaux de réadaptation pour les prisonniers et les anciens détenus. Notre objectif est de fournir un accès facile aux services sociaux aux personnes en difficulté sans préjugé ou discrimination.

À l'instar de nombre de mes collègues, je pense moi aussi que les drogues ne connaissent pas de frontières. Pour s'enrichir, le monde du crime ne connaît aucune limite, ni matérielle, ni dans sa vilenie. Les énormes progrès technologiques de la décennie passée ont non seulement apporté de gros avantages économiques mais ils ont aussi, ironiquement, facilité les agissements de la criminalité transnationale.

Tous les pays du monde, et notamment les démocraties ayant de l'influence économique, doivent contenir le fléau des drogues, y mettre un terme et le combattre jusqu'au bout. Ce ne sont pas uniquement les armes biologiques et non classiques qui représentent une menace à la paix dans le monde et pour ses habitants : le marché de la drogue n'est pas un moindre danger car il sème chaque jour la mort et l'empoisonnement.

Ce n'est que grâce à une coopération internationale et des activités communes que nous pourrions arrêter la propagation du fléau de la drogue. Nous espérons que la paix et la coopération régionales, en se consolidant, favoriseront une coopération internationale efficace qui nous aidera sinon à prévenir, du moins à réduire les crimes qui ne connaissent pas de frontières nationales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé d'Israël de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Mervat Tallawi, Ministre des affaires sociales de l'Égypte.

Mme Tallawi (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation égyptienne se félicite de l'esprit de compréhension et de consensus qui règne entre les délégations participant à cette session extraordinaire ainsi que de leur détermination de combattre le problème des drogues, comme en témoignent les documents qui seront adoptés à la présente session. Dans ce contexte, nous remercions le Secrétaire général ainsi que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour les efforts déployés dans la préparation de cette session.

Je suis heureuse de manifester l'appui de l'Égypte aux documents de cette session, parce qu'ils reflètent les vues de l'Égypte en ce qui concerne la menace des drogues et parce que ces documents sont en accord avec les mesures pratiques prises par l'Égypte dans sa politique pratique pour livrer une guerre contre les drogues. L'Égypte appuie en particulier les efforts visant à promouvoir la coopération internationale afin de faire face au problème des drogues, et nous espérons que ces mesures ainsi que cette session extraordinaire seront un tournant décisif dans les efforts internationaux contre la drogue. Cela ne sera possible que si une nouvelle attitude pragmatique est adoptée par la communauté internationale pour que tous les États, développés et en développement, assument une responsabilité partagée fondée sur les principes suivants.

Premièrement, les conditions dans lesquelles il faut mener une véritable guerre contre les drogues ont mainte-

nant largement dépassé les capacités et les moyens de la plupart des États en développement, notamment lorsque ces États sont appelés à restructurer leurs économies, à réaliser un développement durable, à lutter contre la pauvreté, à éradiquer l'analphabétisme et instaurer la justice sociale dans le contexte de la mondialisation. En outre, les plans adoptés par les pays en développement pour leur développement économique et humain sont confrontés à une menace réelle en raison de la prolifération des drogues, qui érodent leurs ressources et affaiblissent leurs capacités humaines.

Deuxièmement, la dimension sociale et médicale du problème n'a pas encore reçu l'attention nécessaire. Alors que l'on concentre l'attention sur les aspects répression et prévention de ce problème — c'est-à-dire la partie matérielle du problème, qui peut être considérée comme la plus rude — les aspects sociaux ou la partie logiciel du problème n'ont pas reçu l'attention nécessaire. Par exemple, les campagnes antitabac ont attiré beaucoup plus d'intérêt et ont donné beaucoup plus de résultats que les campagnes contre la toxicomanie.

Troisièmement, les effets du danger qui menace les économies des pays en développement ainsi que leurs plans de développement du fait du problème des drogues s'étendent aux pays développés dans les conditions actuelles de l'économie mondiale.

Quatrièmement, la menace constituée par les drogues affecte tous les États. En conséquence, nous ne devons pas nous concentrer sur une région plutôt que sur une autre ou sur un type de drogues plutôt que sur un autre. Au Moyen-Orient, nous sommes particulièrement préoccupés par la culture du cannabis et nous espérons qu'on lui accordera la même attention qu'à d'autres cultures illicites servant à fabriquer les drogues.

Cinquièmement, les pays développés sont les plus grands consommateurs de drogues. Cela favorise la demande, qui, à son tour, augmente la production. Qui plus est, nous devons tenir compte de la tendance qu'ont les jeunes des différentes parties du monde à s'imiter les uns les autres.

Les efforts déployés par l'Égypte pour lutter contre les drogues sont clairement décrits dans le rapport national qui a été distribué aujourd'hui.

J'aimerais rappeler à ce propos que l'Égypte a commencé sa lutte contre les drogues dès le XIXe siècle. Il y a plus de 70 ans, l'Égypte a été le premier pays du monde à créer un organe de sécurité entièrement consacré à la lutte contre les drogues. L'Égypte a intégré ses engagements in-

ternationaux et sa législation nationale dans un grand amendement aux lois sur les drogues entrepris en 1989, après l'adoption de la Convention de Vienne. L'Égypte a conclu plus de 30 instruments juridiques bilatéraux. Nous avons mené notre lutte contre les drogues sur les fronts de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et des médias. Néanmoins, aussi grands que soient ces efforts, ils ne porteront pas de fruits en l'absence d'une coopération internationale effective entre toutes les parties.

Afin de développer et d'habiliter cette coopération internationale, l'Égypte estime qu'un certain nombre de mesures doivent être prises. En particulier, nous devons, premièrement, promouvoir la coopération internationale pour renforcer les plans de développement économique et social des pays en développement, surtout pour promouvoir le développement rural, parce qu'il s'agit là d'un moyen essentiel pour lutter contre les cultures illicites et élaborer des projets de développement économique de substitution.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle de l'ONU et de ses bureaux régionaux et leur fournir les ressources et les moyens financiers dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités accrues.

Troisièmement, la communauté internationale doit encourager les efforts faits par les États de transit qui font face au trafic international des drogues.

Quatrièmement, il faut appuyer les efforts nationaux visant à répondre aux besoins des toxicomanes et de leurs familles en leur fournissant des moyens les plus modernes de traitement, de réadaptation et de formation.

Cinquièmement, il faut appuyer les organisations non gouvernementales et investir dans les efforts qu'elles font dans la lutte contre la toxicomanie.

Sixièmement, il faut renforcer toutes les formes de coopération internationale dans les domaines judiciaire et de la sécurité afin d'extrader les délinquants et de promouvoir l'entraide en matière judiciaire ainsi que des échanges d'informations entre les États.

Septièmement, il faut renforcer la coopération internationale pour faire face au problème du blanchiment de l'argent provenant du commerce de la drogue.

Décidons, en quittant cette session, d'entrer dans le domaine de l'action afin de pouvoir examiner et évaluer nos actions chaque année à l'Assemblée générale et d'aborder

un nouveau siècle exempt de drogues et caractérisé par avenir meilleur pour les générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Ministre des affaires sociales de l'Égypte de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur et Président du Comité central pour le contrôle de l'abus des drogues du Myanmar.

M. Hlaing (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes fermement convaincus que vos excellentes qualités de diplomate et votre riche expérience nous permettront de mener à bien nos délibérations.

Les efforts qu'a entrepris depuis plusieurs décennies la communauté internationale dans le cadre de stratégies nationales et internationales pour combattre le fléau des drogues n'ont donné que des résultats mitigés. Comme le signale clairement le rapport de 1997 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, malgré certaines réalisations, des insuffisances persistent dans le contrôle des drogues aux niveaux national et international. Malheureusement, les stupéfiants continuent de représenter une menace grave à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement.

Dans ces conditions, il est tout à fait opportun que la communauté internationale se retrouve à cette session historique pour porter nos efforts communs à un niveau plus élevé.

La volonté de la communauté internationale d'éliminer les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites, consacrée dans les traités internationaux sur le contrôle des drogues et réaffirmée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, est résolue et inébranlable. Cependant, les résultats que nous avons obtenus ne sont pas encourageants. Cela montre qu'un engagement, même solide, ne suffit pas à lui seul pour obtenir les résultats souhaités.

En tant que pays dont l'attachement à la lutte contre les drogues est entier, le Myanmar considère qu'il importe de garantir la disponibilité de ressources suffisantes, soutenues et prévisibles pour pouvoir organiser des projets de développement de substitution dans les zones qui produisent des plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Nous

sommes convaincus qu'en vertu du principe de la responsabilité partagée, la communauté des donateurs a le devoir moral d'appuyer loyalement les efforts visant à éliminer les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Le nouveau plan mondial pour l'élimination de ces cultures proposé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues vient par conséquent à point nommé. Nous nous félicitons de cette proposition et nous partageons l'optimisme exprimé par le Directeur exécutif quant à la possibilité de le mener à bien.

Les efforts visant à éliminer les stupéfiants seront sérieusement compromis à moins que des efforts tout aussi vigoureux soient entrepris pour réduire la demande. Il est donc de la plus haute importance de réduire considérablement la demande de drogues illicites si l'on ne veut pas que les résultats obtenus en matière d'offre soient remis en question.

L'importance de la réduction de la demande a été reconnue depuis longtemps dans tous les traités concernant le contrôle des drogues et par les conférences internationales consacrées à cette question. Le projet de Déclaration qui sera adopté à la présente session au sujet des principes directeurs à suivre pour réduire la demande est une démarche à la fois dynamique et nécessaire qui ouvrira la voie à l'identification de nouvelles mesures visant à réduire la demande de drogues illicites.

Le Myanmar reconnaît pleinement l'importance des mesures de coopération aux niveaux sous-régional, régional et international en vue de limiter la production, la demande et le trafic de drogues et de substances psychotropes, comme en témoigne la coopération active qui a été établie dans le domaine des activités de lutte contre les drogues avec la République populaire de Chine et la Thaïlande. En outre, le Myanmar a signé des accords bilatéraux avec l'Inde, le Bangladesh, le Viet Nam, la Fédération de Russie, le Laos et les Philippines afin de lutter contre le trafic et l'abus des drogues. Très récemment, grâce au parrainage du Gouvernement japonais, un séminaire international sur le développement alternatif a été organisé à Yangon afin d'échanger des données d'expérience relatives aux cultures de substitution et au développement intégré. Le Myanmar est résolu à maintenir et à renforcer cette coopération.

Les efforts sincères du Gouvernement du Myanmar ont donné lieu à des réalisations remarquables. En 1997, la région de Mongla dans l'est de l'État Shan, région qui se trouve au coeur même de la zone où est cultivé le pavot, a été déclarée zone exempte d'opium. En outre, des projets ont été lancés pour les régions de Kokang et de Wa, dans

le nord du même État, qui visent à créer des zones exemptes d'opium en l'an 2000 et en l'an 2005 respectivement, considérées comme dates butoirs pour l'établissement de nouvelles zones exemptes d'opium.

À l'heure actuelle, il est mené une campagne nationale de collecte de données de référence fiables sur la drogue avec la participation active des organismes officiels, d'organisations non gouvernementales et des collectivités locales intéressées. Ces données seront utilisées pour intensifier les efforts contre le fléau des stupéfiants et seront fort utiles pour l'élaboration de nouveaux projets de lutte contre la drogue.

Le Gouvernement du Myanmar est pleinement engagé dans la lutte contre le fléau que représentent les drogues. Cet engagement a été démontré de manière éclatante par le sacrifice de nombreuses vies dans sa lutte contre la drogue et par les ressources qu'il a consacrées à l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population vivant dans les zones isolées où le pavot est cultivé. Au cours de la période allant de septembre 1988 à avril 1998, le Gouvernement a pu saisir et détruire plus de 3 880 kilogrammes d'héroïne, plus de 24 800 kilogrammes d'opium, plus de 11 millions de comprimés de stimulants — notamment des amphétamines — et a incendié 87 camps de raffinage d'opium. Les drogues saisies ont été brûlées en public 12 fois à Yangon et 19 fois dans les zones frontalières, mais ce résultat n'a pas été sans sacrifices. Ainsi, les efforts de répression des drogues ont fait, parmi les forces armées du Myanmar, 766 morts et 2 292 blessés graves. Pendant la même période, le Gouvernement a dépensé plus de 9 milliards de kyats pour développer les zones frontières où le pavot est cultivé.

Tous les efforts du Gouvernement du Myanmar en faveur de la répression des drogues et des plans de développement pour les zones où le pavot est cultivé sont réalisés au moyen de ses ressources limitées. Cependant, nous sommes résolus, avec les ressources dont nous disposons, à atteindre l'objectif qu'est l'élimination de la production d'opium dans 15 ans. Si une assistance était obtenue de la communauté internationale, cet objectif pourrait être réalisé plus rapidement. Nous entendons poursuivre inlassablement nos efforts grâce à nos propres ressources jusqu'au moment où nous atteindrons notre objectif déclaré, qui est de devenir un pays totalement libéré du démon de la drogue.

La menace des drogues est un problème d'envergure mondiale qui exige une réaction concertée et soutenue. Bien que nous n'ayons pas encore gagné la guerre, nous avançons dans la bonne voie et l'élan s'accélère. Le Myanmar

assumera résolument sa part du fardeau mondial et s'engage solennellement à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur du Myanmar de son allocution.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. l'Honorable David Simmons, Attorney General et Ministre de l'intérieur de la Barbade.

M. Simmons (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 10 ans, la communauté internationale a adopté la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, connue sous le nom de Convention de Vienne de 1988.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam), Vice-président, assume la présidence.

Il est bon que la présente session extraordinaire ait été convoquée afin d'envisager d'entreprendre une action renforcée pour mieux faire face au problème de portée mondiale que sont les drogues illicites car, depuis 1988 et en dépit de la Convention de Vienne, le problème de la drogue dans le monde, loin de reculer, s'est au contraire aggravé.

Aujourd'hui, il englobe de nouvelles substances, y compris des stimulants de type amphétamine, et le détournement de précurseurs. Les six thèmes de cette session nous conduisent à centrer notre attention sur les nouvelles tendances du phénomène tout en mettant l'accent, comme il se doit, sur une action renforcée dans le domaine de la réduction de la demande de drogues, de la répression du blanchiment des capitaux et de l'élimination des cultures illicites ainsi que du développement de cultures de substitution.

La Barbade, comme les petits États du monde entier, est profondément préoccupée par la propagation du fléau des drogues illicites dans la région des Caraïbes. Le trafic des stupéfiants aggrave la criminalité, détruit la personne humaine, empoisonne le commerce, sape les droits de l'homme, corrompt les fonctionnaires, menace la démocratie et déstabilise la société dans son ensemble.

Ces défis à la sécurité de nos États exigent une réponse nationale, régionale et internationale si l'on ne veut pas que la société légitime soit détruite.

Le Gouvernement de la Barbade, qui est entré en fonction en septembre 1994, a depuis lors élaboré et mis en oeuvre une stratégie en cinq points de lutte contre les

stupéfiants illicites. Les objectifs de cette stratégie consistent à réduire à la fois l'offre et la demande.

Spécifiquement, notre stratégie nationale tend à mieux sensibiliser et éduquer le public grâce à l'élaboration de programmes intégrés de réduction de la demande; à améliorer les capacités de détection des organes chargés d'appliquer la loi; à renforcer l'échange d'informations et de renseignements au moyen d'une coopération régionale et internationale plus étroite; à contribuer au développement d'établissements de réinsertion des toxicomanes; et à constamment réexaminer nos lois. Nous pensons que cette stratégie a déjà donné des résultats.

Conformément à ses obligations en vertu de la Convention de Vienne, le Gouvernement de la Barbade s'est assidûment employé à honorer ses engagements.

Dès 1990, de nouvelles lois ont été promulguées pour prévenir et combattre l'abus des drogues, sanctionner le blanchiment des capitaux et saisir les revenus provenant du crime. Il a été un Conseil national pour la lutte contre l'abus des drogues pour promouvoir les initiatives de réduction de la demande. Le Gouvernement a appuyé les initiatives du secteur privé orientées vers la réhabilitation. La coopération accrue au niveau régional et international a permis de mener des efforts plus efficaces d'interdiction.

Entre-temps, nous avons cherché à éliminer les obstacles à la coopération entre les forces de l'ordre grâce à la promulgation d'une loi sur l'entraide en matière judiciaire et à la signature de traités d'extradition, d'entraide judiciaire et de coopération maritime.

Du point de vue géopolitique, la Barbade se situe à l'est des Caraïbes entre les pays producteurs de drogues d'Amérique du Sud et les pays consommateurs d'Amérique du Nord et d'Europe. Ceci fait que nous sommes vulnérables face aux desseins de la criminalité transnationale organisée. En même temps, nos îles constituent la première ligne de défense contre le trafic illicite des stupéfiants destiné aux pays du Nord. Ainsi, la sécurité des Caraïbes doit être du ressort du Nord développé autant qu'elle relève de notre responsabilité propre.

Aucun des petits États ne peut à lui seul combattre d'une manière efficace le problème mondial de la drogue. Or, dans la région des Caraïbes, il existe une très ferme volonté de continuer à associer ses efforts et ses ressources à ceux des autres États, dans une lutte concertée au niveau du monde entier. À cet égard, nous demandons instamment aux pays développés du Nord de redoubler d'efforts afin de

réduire la demande de drogues en engageant des ressources accrues à cette fin.

La lutte contre les drogues illicites ne saurait être gagnée que par une coopération internationale tous azimuts. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre de la Barbade, l'Honorable Owen Arthur, a sollicité en septembre 1995 l'assistance du Premier Ministre britannique de l'époque pour mettre au point une stratégie régionale contre le trafic de stupéfiants. La réponse de la Grande-Bretagne et de la France a été rapide et décisive.

Avec l'assistance de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, un plan d'action régional pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues a été formulé en mai 1996. J'ai eu l'honneur de présider la réunion qui a donné naissance au plan d'action. Ce plan d'action de la Barbade, dont nous avons entendu parler au cours du débat, a fait l'objet de louanges de la part du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Arlacchi, qui a fait cette remarque :

«Ce plan d'action, à ma connaissance, est le premier effort concret contre la drogue dans le monde qui ait réellement proposé une solution régionale à la fois équilibrée et intégrée.»

Le processus de mise en oeuvre du plan d'action a commencé et j'ai le plaisir de faire savoir que l'Union européenne a affecté 20 millions d'écus, sur une période de cinq ans, pour appuyer son application.

Plus récemment, en mai 1997, les chefs de gouvernement des Caraïbes et le Président des États-Unis d'Amérique ont entériné un autre plan d'action complémentaire qui comprend une coopération dans la lutte contre les drogues. Ce plan est également en cours. Il est donc clair que les Caraïbes appliquent intégralement les dispositions de la Convention de 1988, pleinement conscients de ce que les mesures prises contre ce phénomène mondial représentent une responsabilité partagée et commune. Si nous acceptons ce principe de l'intérêt mutuel, aucun pays, pour puissant qu'il soit, ne devrait s'arroger le droit d'évaluer les progrès réalisés par d'autres pays dans la lutte contre les drogues illicites. Une telle responsabilité ne peut incomber qu'à une organisation mondiale. C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'un mécanisme multilatéral d'évaluation de l'effort des États. Quelle instance serait mieux appropriée à cette fin que l'Organisation des Nations Unies?

Je voudrais dire un mot du blanchiment des capitaux. Grâce aux programmes de l'Équipe spéciale d'action financière des Caraïbes, la région a fait des progrès considérables dans l'introduction de structures et de systèmes de lutte contre le phénomène du blanchiment de l'argent. Néanmoins et en dépit de tous nos efforts, il semble que le monde développé ait envisagé de sanctionner les pays de notre région qui, pour diversifier leurs économies, ont encouragé les services financiers en tant qu'activité commerciale légitime.

Un avertissement s'impose : la poursuite de ce dessein non seulement constituerait un recul, mais irait totalement à l'encontre de l'objectif souhaité. Les pays des Caraïbes qui encouragent les activités financières internationales offshore comprennent tous que nos juridictions doivent préserver leur réputation de centres d'affaires honnêtes. Ils savent aussi que les mesures prises contre le blanchiment de l'argent ne doivent pas affecter les investissements légitimes ni empêcher le développement du secteur des services financiers. La solution appropriée n'est pas de proscrire les activités financières offshore mais plutôt de renforcer leur réglementation.

Nous avons tous une ferme volonté politique de mener la guerre à ceux qui s'adonnent au trafic des stupéfiants et au blanchiment des capitaux. Néanmoins, nos ressources financières et techniques sont limitées. Les pays les plus riches et les plus puissants du Nord — en particulier ceux dont les grandes villes sont des centres de blanchiment des capitaux — peuvent soutenir les efforts déployés par les pays en développement en fournissant une assistance financière et technologique et en accordant des possibilités accrues de formation afin de faire face aux problèmes causés par le trafic des stupéfiants.

Plus important encore, il faut opérer des changements fondamentaux dans les politiques de prêts des institutions internationales, qui doivent tenir compte des concepts de justice, d'ordre public et de développement. Ces concepts, essentiels à une bonne gouvernance, sont étroitement liés. Les petits États comme la Barbade, dont les économies sont tournées vers l'extérieur afin d'attirer les services et les investissements étrangers, doivent veiller à ce que leurs systèmes judiciaires et leur sécurité répondent aux besoins du monde contemporain. En d'autres termes, nos pays ne peuvent être attrayants pour les étrangers s'ils sont déstabilisés par la menace de la drogue ou ébranlés par la criminalité et les agissements de hors-la-loi.

La Barbade demande donc aux institutions financières internationales de fournir des prêts aux petits États pour

qu'ils puissent améliorer l'efficacité de leur équipement, de leur matériel et leur infrastructure d'application de la loi afin de résister aux défis du crime organisé.

Au moment où aujourd'hui nous donnons naissance à une nouvelle Déclaration politique, que le monde développé renouvelle son engagement d'aider les pays pauvres à protéger leurs sociétés contre les effets polluants de la drogue et du blanchiment des capitaux. Ce phénomène mondial est attaqué sur un front très large. Je puis vous assurer que la Barbade continuera de coopérer pleinement dans les efforts déployés au niveau régional et international pour éliminer ce fléau de notre société.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Attorney General et Ministre de l'intérieur de la Barbade de son intervention.

Je donne la parole à S. E. M. Jerry Ekandjo, Ministre de l'intérieur de la Namibie.

M. Ekandjo (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est parce qu'elle est sérieusement préoccupée par l'avenir que la Namibie participe à ce très important débat sur le fléau que sont la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que les activités connexes. Il s'agit d'un fléau qui a pris et continue de prendre pour cibles vulnérables et faciles les jeunes enfants du monde entier; d'une menace, aussi, qui tourne en dérision les efforts assidus que nous déployons pour promouvoir le développement économique et social dans chacun de nos pays. Notre participation est donc une réaffirmation de notre volonté de lutter contre ce danger qui menace la vie même. Nous nous engageons à coopérer à tous les niveaux au combat mené contre cette tendance croissante et fâcheuse.

En Namibie, les problèmes d'abus des drogues sont essentiellement limités au mandrax et au cannabis. Toutefois, la Namibie est devenue une nouvelle voie d'acheminement de la drogue dans le trafic vers différents marchés de consommation. Ce qui nous préoccupait auparavant est maintenant devenu réalité. Les preuves sont nombreuses de l'utilisation, désormais, de la Namibie comme point de transit pour les drogues dures comme la cocaïne.

L'Unité de lutte antidrogue de la police namibienne remporte de nets succès, mais il serait naïf de croire que le problème est complètement maîtrisé. Le fait que des centaines de criminels sont poursuivis chaque année pour des délits liés aux drogues est un rappel salutaire : si tant de délits sont commis et détectés, c'est parce que les contrôles

aux frontières ne sont pas efficaces, faute de ressources suffisantes. Ce problème concret illustre la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services nationaux de répression, les douanes et les services d'immigration des deux côtés des frontières.

En conséquence, l'Unité de lutte antidrogue de la police namibienne a étendu ses opérations, notamment avec la collaboration d'autres unités internationales et régionales comme Interpol, les organisations douanières internationales et l'Organisation de coopération des préfets de police régionaux de l'Afrique australe. Parallèlement, et en collaboration directe avec l'Institut médico-légal de Namibie ainsi qu'avec les pouvoirs judiciaires, l'Unité antidrogue a harmonisé ses activités en matière d'arrestations, de saisies, d'analyses et de jurisprudence dans le but de garantir les chances de succès des enquêtes de la police namibienne.

Ces efforts pionniers se révèlent particulièrement nécessaires en Namibie, pays dont l'indépendance est relativement récente et qui attire de nombreuses mafias du trafic illicite de drogues, qui s'en servent essentiellement de circuit de transit vers des marchés plus riches. En outre, nous organisons systématiquement des activités de prévention de routine sous forme d'ateliers, de conférences et d'autres séances interactives centrées sur les jeunes et visant à réduire la demande. Ces réunions, particulièrement dans les écoles, sont devenues si populaires que de nouvelles ressources sont nécessaires pour pouvoir permettre à l'Unité antidrogue, à l'Institut médico-légal et aux organisations communautaires compétentes de poursuivre leurs utiles efforts. Ainsi, ces groupes ont maintenant lancé et animé une série régulière de programmes télévisés et radiophoniques.

J'ai également le plaisir d'informer l'Assemblée que notre Institut médico-légal est pleinement accrédité auprès d'institutions bien établies et participe à plusieurs programmes du système international d'essais interlaboratoires ainsi qu'à des programmes d'audit externe pour la formation au sein, par exemple, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, de l'Organisation internationale de normalisation et d'autres institutions internationales du même type. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à prêter son concours aux pays qui n'en ont pas les moyens pour qu'ils puissent participer à ces activités.

La dimension internationale du trafic des drogues est évidente, mais la coopération internationale dans la prévention de la criminalité transfrontière doit également devenir une réalité. C'est sur cette toile de fond que la Namibie est

devenue partie au Protocole sur le trafic illicite de drogues conclu sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

En 1993, par exemple, l'Unité antidrogue de la police namibienne a saisi 3 595 kilogrammes de cocaïne, qui, en provenance d'Angola, devaient traverser la Namibie à destination de l'Afrique du Sud. Cette cargaison a été interceptée à l'aéroport international de Windhoek et les suspects ont été ensuite arrêtés grâce à notre coopération étroite avec la police sud-africaine. Autre exemple de coopération étroite entre le service des douanes allemandes à Francfort et l'Unité antidrogue de la police namibienne : en 1997, trois livraisons surveillées ont été faites et 7 181 kilogrammes de cocaïne ont été saisis par l'Unité. Cette drogue, expédiée par l'intermédiaire de boîtes postales en Namibie, était destinée à l'Afrique du Sud. Ces exemples troublants démontrent la dimension internationale du trafic de drogues et jusqu'où le crime organisé est prêt à aller pour pouvoir poursuivre ce commerce horrible mais hautement lucratif.

Il y a, c'est vrai, quelques leçons à tirer de ces exemples. D'abord, la saisie de ces envois de drogue n'aurait pu se faire sans les excellents renseignements rassemblés par la police sud-africaine et les services de douanes allemands. Deuxièmement, ce succès final aurait pu ne pas être possible sans la volonté de la police sud-africaine et des services de douanes allemands de mettre à la disposition de leurs homologues namibiens les renseignements hautement sensibles dont ils disposaient.

Ces exemples illustrent encore une fois que c'est seulement par le partage d'informations essentielles que nous pouvons remporter ensemble la bataille contre ces criminels hautement organisés. Les renseignements rassemblés par l'Unité namibienne antidrogue montrent que le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD), l'*ecstasy* et l'héroïne commencent également à apparaître en Namibie. Des enquêtes plus approfondies se poursuivent sur cette question.

Je voudrais dire maintenant quelques mots des engagements et des principes d'appel à l'action énoncés dans le projet de Déclaration. Le Ministère de la santé et des services sociaux de la République de Namibie, et notamment le Département de la protection sociale, en collaboration avec des organismes communautaires comme le Groupe d'action antidrogue et les Adolescents contre l'abus des drogues, font des efforts pour mettre en oeuvre ces politiques par le biais d'actions coordonnées comme la prévention de l'usage des drogues et la minimisation de

l'impact néfaste de l'abus de drogues; en encourageant une participation active et coordonnée des individus au niveau communautaire, de façon générale comme dans les situations à haut risque; et en contribuant au développement et au maintien d'environnements offrant un soutien aux personnes concernées.

Je voudrais déclarer publiquement notre profonde reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, grâce auquel nous sommes maintenant réunis pour élaborer des stratégies communes de lutte contre l'abus et le trafic de drogues. Il est par conséquent impératif de s'unir et de parler d'une seule voix pour déclarer la guerre aux responsables de ces maux, où qu'ils se trouvent. Nous pouvons et nous devons empêcher le trafic de drogues et la criminalité connexe de se poursuivre au prochain millénaire comme si de rien n'était. Nous ne pouvons et nous ne devons pas permettre que l'avenir de l'humanité se trouve compromis parce que nous fermons les yeux sur la destruction du présent. Nous nous le devons à nous-mêmes. Les barons de la drogue persévèrent dans ce mal social et économique avec une détermination destructrice. Nous devons nous efforcer, avec la nécessaire volonté politique, de préserver les vies et la dignité des représentants du genre humain.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Namibie de sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Magnhild Meltveit Kleppa, Ministre des affaires sociales de la Norvège.

Mme Meltveit Kleppa (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La coopération internationale est l'un des principaux piliers de l'approche globale appliquée par la Norvège au problème de l'abus des drogues. Nous accueillons donc avec grande satisfaction la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La Norvège appuie pleinement le projet de Déclaration politique. Nous en attendons, comme nous attendons des autres documents dont nous sommes saisis, un élan important dans nos efforts communs pour combattre — et un jour vaincre — le problème de la drogue. Les projets dont nous sommes saisis constitueront un complément précieux aux instruments existant déjà au sein des Nations Unies dans le domaine du contrôle de l'abus des drogues.

L'une des importantes réalisations de cette session extraordinaire est d'avoir accordé à la prévention et à la réadaptation des toxicomanes une place plus importante dans l'ordre du jour politique international. Je me félicite en particulier du projet de Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. Espérons qu'il deviendra un instrument fondamental dans une stratégie mondiale efficace de réduction de la demande de drogues.

Le trafic illicite de stupéfiants ne se préoccupe pas des frontières nationales. Nous voyons actuellement s'opérer des changements rapides dans les schémas de consommation et de production des drogues. Cela rend la coopération internationale plus urgente que jamais. Je suis confiante que cette session extraordinaire sera un jalon important vers une coopération renforcée au niveau mondial.

La coopération aux niveaux régional et sous-régional est importante aussi. À cet égard, je suis très satisfaite de la coopération constructive qui existe au sein des pays nordiques et entre pays nordiques et baltes, y compris pour les préparatifs de cette session extraordinaire.

Une approche mondiale face à la lutte contre les problèmes de la drogue ne pourra aboutir que si nous unissons tous nos forces. Nous devons chercher activement des partenaires en dehors de nos sphères gouvernementales, notamment au sein des organisations non gouvernementales, ainsi que parmi les parents et la société civile en général. Je constate avec satisfaction l'issue positive de la Conférence de la jeunesse, tenue à Banff, au Canada, au mois d'avril dernier. Nous devons reconnaître que la jeunesse est une ressource importante : les jeunes sont une source de connaissances et de conseils, et pas seulement un groupe cible pour les efforts de prévention.

La Norvège est, depuis de nombreuses années, un grand pays donateur aux programmes antidrogue des Nations Unies. Mon gouvernement est en train d'accroître, par le biais des organismes des Nations Unies, son aide au développement en faveur de programmes liés aux problèmes de l'alcool et des drogues. Nous allons donner une grande priorité à cette question. Notre objectif est d'accorder une plus large place au problème de la drogue dans notre programme général d'aide au développement. Ce regain d'efforts est également à mettre en relation avec un renforcement de l'aide norvégienne au développement du secteur de la santé. La Norvège appuie pleinement le PNUCID pour la détermination dont fait preuve son Directeur exécutif.

Nous saluons également le rôle important que jouent divers autres organismes des Nations Unies qui participent à la lutte contre l'abus de drogues, notamment l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que les efforts collectifs du système des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Je voudrais d'ailleurs signaler l'urgent besoin d'un élargissement de la base de financement du PNUCID. En effet, ce sont encore un petit nombre de pays qui supportent une part disproportionnée du fardeau financier. Il faut aussi que les pays bénéficiaires eux-mêmes accordent une plus grande priorité aux programmes liés aux problèmes de la drogue dans le cadre de leurs efforts globaux de développement.

Je voudrais maintenant en venir plus spécifiquement aux efforts déployés au niveau national. Le Gouvernement norvégien accorde et continuera d'accorder une priorité élevée à une politique active de lutte contre l'alcool et la drogue. Le Conseil des ministres a présenté le mois dernier au Parlement un projet de Plan d'action pour la réduction de la consommation d'alcool et de stupéfiants. Des études récentes ont permis de mettre pleinement en lumière les liens entre l'abus d'alcool, de substances légalement prescrites et de drogues illicites. Insistons également sur l'importance que revêt pour les enfants l'exemple des parents pour les comportements de consommation d'alcool ou de drogue. Nous mettrons par conséquent davantage l'accent sur la coopération avec les parents. Nous renforcerons les programmes éducatifs relatifs à la drogue dans les écoles, tout en intensifiant les programmes de soins et de postcure pour les toxicomanes. En Norvège, nous savons d'expérience quelle est l'importance d'un contrôle méticuleux des produits pharmaceutiques commercialisés, comme de l'alcool et du tabac. Je tiens également à souligner le rôle vital que jouent les autorités de police et de douanes dans nos efforts globaux de prévention.

Au niveau mondial, la situation en matière d'abus de drogues s'est détériorée. La Déclaration que nous adopterons demain le dit en termes très clairs : les drogues tuent et détruisent des vies. La réponse nécessaire est une action concertée et renforcée et non la résignation. Jusqu'ici, le débat a montré que ce point de vue est largement partagé. L'individu comme la société dans son ensemble ont le droit d'attendre de nous tous que nous fassions notre possible pour les protéger du fléau de l'abus des drogues. Une approche globale doit nous impliquer tous, sans exception. Et comme le soulignent les derniers mots de la Déclaration «Ensemble, nous pouvons relever ce défi.»

Le Président par intérim : Je remercie la Ministre des affaires sociales de la Norvège de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. John O'Donoghue, Ministre de la justice, de l'égalité et de la réforme législative de l'Irlande.

M. O'Donoghue (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de l'Irlande. Je voudrais louer l'excellent travail réalisé, sous le magistère avisé de son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi, par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, dans un effort d'élaboration de stratégies globales pour débarrasser le monde du fléau des drogues. Je voudrais aussi féliciter la Commission des stupéfiants du travail préparatoire effectué pour cette session extraordinaire.

L'abus, la production illicite et le trafic de drogues constituent l'une des plus graves menaces auxquelles soit confrontée la communauté internationale aujourd'hui. Les drogues détruisent des vies, ravagent familles et communautés et conduisent à l'instabilité sociale. Non seulement le trafic de drogues est-il un délit en soi, mais l'abus des drogues alimente aussi un grand nombre de délits «ordinaires». Aucune de nos sociétés n'est à l'abri des effets de l'abus des drogues et la majorité des personnes s'aperçoivent que leur propre vie ou celle de leurs proches pâtissent grandement des conséquences de cet abus.

La présence d'un si grand nombre de dirigeants mondiaux et de tant de mes collègues ici à l'Assemblée générale cette semaine reflète clairement l'importance que nous attachons à la mise en oeuvre d'actions et de stratégies coordonnées pour faire face à tous les aspects du problème de la drogue. Nous devons avancer et poursuivre la lutte contre la drogue, et réussir. Pour cela, il est vital que nous attachions une importance égale à la réduction de l'offre et à celle de la demande.

Nous devons opposer à la menace que posent les drogues une réponse adéquate aux niveaux national et international. S'agissant de l'offre, le Gouvernement irlandais a pris les mesures appropriées pour contrer cette menace. En 1996, nous avons promulgué une loi sur les fruits d'activités criminelles et créé un Service d'investigation des actifs d'origine criminelle, lesquels jouent un rôle prépondérant dans notre lutte contre la drogue.

Le Service d'investigation des actifs d'origine criminelle, qui est un organe multisectoriel, tire son personnel des services de police, de douanes et des services sociaux. Il a pour objectif d'identifier les actifs susceptibles de provenir d'activités criminelles et d'engager des poursuites

pour les faire confisquer. Depuis sa création, le Service a réussi à faire bloquer des actifs suspects et à empêcher des criminels de grande envergure de poursuivre leurs activités. Ceux qui étaient «intouchables» ne le sont plus aujourd'hui. Je cherche actuellement à faire adopter par le Parlement une loi prévoyant une peine minimum obligatoire de 10 ans d'emprisonnement pour les revendeurs de drogues pris en possession de drogues d'une valeur marchande de 10 000 livres irlandaises — soit environ 15 000 dollars — ou plus.

Après tout, la raison d'être du trafic de drogues est bien de réaliser d'énormes profits et c'est à n'en pas douter la perte de ces profits, avec la perte de leur liberté, que ces revendeurs redoutent le plus. Nous devons mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour empêcher les criminels de jouir de leurs biens mal acquis, et ce, grâce au renforcement de la coopération internationale.

Le Gouvernement irlandais est conscient que l'abus des drogues ne peut être vaincu par des mesures de répression seules, et il est attaché à une approche multisectorielle et multidisciplinaire et reposant sur un partenariat. C'est dans cette optique que nous attachons une grande importance au travail déjà accompli par les Nations Unies, dans le cadre en particulier de la Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Mon gouvernement accueille donc avec une immense satisfaction l'occasion qui lui est offerte, à cette session, d'appuyer le projet de Déclaration politique et l'adoption des principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. En accord avec ces principes directeurs, les stratégies de réduction de la demande en Irlande sont centrées sur une approche en partenariat associant l'ensemble de la société civile dans l'évaluation à la fois de la nature et de l'ampleur du problème de la drogue et dans la mise au point et l'application de politiques et de programmes adaptés. La participation intégrale des collectivités les plus touchées par les drogues est devenue un élément crucial du succès global de la mise en oeuvre des politiques de réduction de la demande.

Nous voudrions demander à l'Organisation des Nations Unies, au Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants du Conseil de l'Europe — le Groupe Pompidou — à l'Organisation mondiale de la santé et aux autres organisations internationales impliquées dans la lutte contre les drogues de poursuivre leur collaboration et de continuer à forger des liens entre les différents programmes et initiatives. Nous ne devons pas oublier l'importance des activités de substitution

dans la solution du problème de la production et, à cet égard, la nécessité d'offrir des moyens de subsistance de remplacement pour ces producteurs, qui sont très souvent déjà parmi les plus pauvres de leur société.

Comme je l'ai dit plus tôt, le trafic de drogues pose aujourd'hui une sérieuse menace à la communauté internationale. Les trafiquants de drogues ne connaissent pas de frontières et saisissent les occasions que leur offre le démantèlement des frontières pour poursuivre plus avant leur commerce illicite et odieux. La communauté internationale doit travailler de concert pour faire échec aux barons de la drogue et à la criminalité organisée.

La lutte contre les drogues est une lutte mondiale et la responsabilité n'en incombe pas à un seul pays ou à une seule région. Il nous faut coopérer pour relever le défi, en partenariat et avec détermination. Nous franchirons un pas important dans notre coopération si nous sommes capables, à cette session extraordinaire, de nous entendre sur une série de textes s'attaquant aux questions complexes et difficiles soulevées dans la lutte mondiale contre la drogue. Nous adopterons des propositions qui nous permettront d'améliorer notre action de lutte contre le blanchiment de l'argent, de resserrer la coopération judiciaire et de nous attaquer au commerce illicite des précurseurs chimiques et à la menace des stimulants de type amphétamine, et nous aideront à fournir des revenus et des moyens de subsistance de remplacement à ceux qui dépendent des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites pour leur pain quotidien. L'adoption de ces propositions représentera un jalon important sur la voie de ce monde sans drogues que nous appelons de nos vœux.

Je me félicite particulièrement des propositions que nous sommes sur le point d'adopter concernant les drogues dites «sur mesure». La communauté internationale doit se donner les moyens de faire face au problème posé par l'émergence de nouvelles drogues et de nouvelles tendances dans ce domaine. C'est la seule façon de protéger nos enfants de cette menace croissante et de plus en plus répandue.

L'Irlande a montré qu'elle est prête à assumer ses responsabilités nationales et internationales dans la lutte contre les drogues. Le Gouvernement irlandais est résolu à adopter les mesures législatives nécessaires et à coopérer avec ses partenaires de l'Union européenne et de la communauté internationale, et elle ne relâchera pas ses efforts de lutte contre les drogues. Le moment est venu de trouver une réponse véritablement mondiale au problème de la drogue. Cette session extraordinaire nous indique la voie à

suivre en énonçant une approche globale et actuelle de ce problème. Notre présence ici nous donne un nouvel encouragement dans cette tâche. Pour le bien de nos peuples, et particulièrement de nos jeunes, suivons donc la bonne voie.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre de la justice, de l'égalité et de la réforme législative de l'Irlande de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Masahiko Komura, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Japon.

M. Komura (Japon) (*parle en japonais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Aujourd'hui, les drogues sont un problème critique. Parce que ce problème est d'envergure mondiale, la communauté internationale doit agir sur un front uni pour y faire face. Deux tendances sont particulièrement inquiétantes. Tout d'abord, on a observé dans le monde entier, ces dernières années, une baisse de l'âge auquel commence l'abus des drogues; deuxièmement, à l'abus d'héroïne et de cocaïne est venu s'ajouter l'abus de stimulants de type amphétamine. Il est incontestable que l'humanité doit faire face au problème des drogues en le mettant au nombre de ses plus hautes priorités pour le XXI^e siècle.

Pour commencer, la criminalité liée à la drogue participant en général du crime organisé, il est nécessaire de prendre des mesures globales contre les deux phénomènes. Il est en particulier vital d'appliquer strictement la loi si nous voulons éliminer l'offre.

Par ailleurs, afin de prévenir l'abus des drogues, il faut aussi prendre des mesures pour réduire la demande. Ce qu'il faut, c'est des mesures globales, comprenant une stricte application de la loi au niveau des utilisateurs finals, ainsi que des programmes d'enseignement, de traitement et de réadaptation. L'éducation relative à l'abus des drogues et les activités de sensibilisation de la jeunesse sont particulièrement fondamentales.

Au Japon, le Centre de promotion des mesures de prévention de l'abus des drogues, qui relève directement du Premier Ministre, a annoncé récemment la mise en place d'une stratégie quinquennale de prévention de l'abus des drogues qui définit l'ensemble des mesures à prendre à moyen terme dans ce domaine. Le Japon estime que parmi les nombreuses mesures mentionnées dans ce plan stratégique, ce sont les mesures de lutte contre les stimulants de type amphétamine et l'abus des drogues parmi les jeunes qui revêtent la plus grande importance. Nous faisons appel à tous les participants à la présente session extraordinaire

pour qu'ils consacrent une attention toute particulière à ces deux problèmes.

D'abord, parce qu'ils sont si faciles à fabriquer et si bon marché, les stimulants de type amphétamine se sont rapidement répandus dans le monde entier, comme remplacement ou complément d'autres drogues. Ces stimulants de type amphétamine ne sont pas moins nocifs que d'autres drogues comme l'héroïne et la cocaïne et l'on a déjà suggéré que ces drogues seraient celles qui poseraient le plus de problèmes au XXI^e siècle. Néanmoins, le danger qu'elles représentent n'a pas encore été largement reconnu car ce n'est que récemment que le problème a commencé à se propager si rapidement. En conséquence, la consommation de ce type de drogue nous préoccupe particulièrement.

Pour parler brièvement de la situation au Japon, l'abus de ces stimulants de type amphétamine est maintenant notre principal problème de drogue. Ces dernières années en particulier, nous avons observé une évolution des tendances de ce phénomène : les stimulants de type amphétamine sont maintenant populaires chez des utilisateurs plus jeunes et deviennent plus faciles à obtenir. On estime, pour ces raisons et pour d'autres motifs, que l'abus des drogues au Japon est entré dans une nouvelle phase, nommée depuis troisième période de l'abus des stimulants.

Pour en venir maintenant aux mesures concernant la jeunesse, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation dans la réduction de la demande. Après tout, nos jeunes générations seront responsables de l'avenir de l'humanité. Dans le but de les abriter du mal que peuvent causer les drogues illicites, il va sans dire qu'une éducation et des activités de sensibilisation sont nécessaires. Ce n'est qu'ainsi que les jeunes pourront avoir une appréhension suffisante du problème pour ne pas être tentés d'avoir recours aux drogues.

Je citerai comme exemples d'activités de ce genre au Japon les séances éducatives de prévention de l'abus des drogues organisées dans les écoles — souvent animées par des experts en la matière comme les officiers de police — et la campagne «Non! Absolument non!», menée par notre Centre de prévention de l'abus des drogues. Ces activités ont déjà produit des résultats significatifs.

La solution du problème de la drogue appelle une coopération internationale. Comme le souligne notre plan stratégique quinquennal pour la prévention de l'abus des drogues, le Japon a encouragé toutes les formes possibles de coopération avec les autres pays. Au coeur de la coopération du Japon se trouve son soutien au Programme des

Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui joue un rôle central dans la lutte contre les drogues.

Pour commencer, le Japon a parrainé la mise en oeuvre du plan d'action sur les stimulants de type amphétamine dans la région de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est. Récemment, en dehors de la culture illicite du pavot à opium et de la production illicite d'héroïne, la production illégale de stimulants de type amphétamine s'est grandement répandue dans la région. Le plan d'action sur les stimulants de type amphétamine est un projet lancé par le PNUCID en vue de résoudre ce problème.

Deuxièmement, j'aimerais dire quelques mots sur l'aide que le Japon fournit à un projet en cours au Myanmar. En oeuvre depuis quelques temps déjà dans la région de Wa, dans le nord-est du pays, ce projet vise à développer les cultures de remplacement de celle du pavot à opium.

En outre, avec l'aide du PNUCID et du Gouvernement du Myanmar, le Japon a convoqué en avril, à Yangon, un séminaire sur les programmes de développement de cultures de substitution dans le but également d'encourager le développement de cultures de remplacement du pavot à opium au Myanmar et dans les pays voisins.

Le Japon trouve encourageant que les six pays de l'Asie du Sud-Est qui ont conclu un mémorandum d'accord avec le PNUCID vont publier, semble-t-il, une déclaration commune à l'occasion de cette session extraordinaire.

Troisièmement, le Japon poursuit sa coopération avec les autres pays dans le domaine de la répression. Étant donné que les délits liés à la drogue portent la marque de la criminalité transnationale organisée, la coopération internationale entre les organisations chargées de l'application de la loi, comme la police et les services de douane, est essentielle. Le Japon s'efforcera donc de resserrer la coopération entre les pays au niveau opérationnel, ainsi que la coopération qu'il fournit par l'intermédiaire des organisations internationales, et intensifiera également l'échange d'informations en la matière.

En outre, je tiens à mentionner qu'un séminaire Asie-Pacifique de formation sur la répression du trafic des drogues conformément au droit de la mer a été convoqué par l'Agence japonaise de la sécurité maritime en octobre dernier à Yokohama (Japon), en collaboration avec le PNUCID. Le Japon continuera d'organiser ce genre de projet de formation en vue de renforcer la répression du trafic des drogues conformément au droit de la mer.

Sur le plan multilatéral, le Japon fournit une aide financière à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Au plan bilatéral, le Japon, en coopération avec le PNUCID, a l'intention de fournir une assistance au Myanmar pour l'aider à accroître sa production de denrées alimentaires en tant que cultures de remplacement du pavot.

Cette session extraordinaire a été organisée dans le but de formuler une nouvelle stratégie internationale pour prévenir l'abus des drogues au seuil du XXI^e siècle. Lors des réunions préparatoires qui ont abouti à la présente session, de nombreuses questions relatives à la Déclaration politique et aux six documents de travail ont été discutées, et le Japon espère qu'elles seront au coeur des mesures globales internationales qui seront ultérieurement prises pour éliminer l'abus des drogues dans le monde.

En effet, le Japon espère ardemment que l'on pourra très bientôt éradiquer l'abus des drogues partout sur la planète.

Le Président par intérim : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Japon de sa déclaration.

Maintenant, je donne la parole à S. E. M. Malkhaz Kakabadze, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Kakabadze (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : Je me félicite d'avoir l'occasion d'exposer mes vues sur la situation relative à la toxicomanie et au trafic illicite des drogues, aux activités en cours en Géorgie et aux mesures à prendre pour resserrer la coopération internationale. Ces deux derniers jours, nous avons entendu nombre d'opinions et de propositions intéressantes sur la prévention du problème. Tous les orateurs ont particulièrement souligné la nécessité d'une coopération plus étroite et plus efficace entre les États qui constituent la communauté internationale.

Je voudrais, à ce propos, citer le Président Chevardnadze :

«La lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite des drogues n'est pas un problème simplement national; c'est un problème universel, et il doit absolument être réglé dans le courant de ce siècle. Puisque nous avons réussi à venir à bout du problème de la guerre froide, je suppose que nous pourrions régler celui des drogues.»

Cette citation est celle d'un homme politique qui a fait beaucoup pour prévenir les conséquences horribles de la

guerre froide et qui, durant la période soviétique, a mené une lutte impitoyable contre le problème des drogues, à un moment où l'idéologie des autorités centrales camouflait le problème et interdisait même qu'on le mentionne. Ses efforts ont à de nombreux égards assuré le succès de la Géorgie dans la lutte contre la toxicomanie.

Le Code pénal actuel de la Géorgie, ainsi que le nouveau code qui doit être bientôt adopté, contiennent d'importantes dispositions relatives à la lutte contre les délits liés à la drogue. Le nouveau projet de code pénal sera une base normative efficace et globale qui permettra de réprimer divers crimes transnationaux.

Nous ne devons pas seulement réprimer les actes criminels, mais aussi nous employer à les prévenir. Ainsi, il a été adopté un programme national contre le trafic illicite des drogues pour 1998-2000 qui définit les concepts, priorités, directives, méthodes et mesures préventives à mettre en oeuvre. Le Conseil national de sécurité, principal organe consultatif de la Géorgie, et la Commission d'État créée expressément à cet effet, discutent régulièrement de la situation relative à la lutte contre les drogues illicites.

Malgré la situation économique difficile du pays, des mesures positives ont été prises pour la mise en place d'un système efficace de gardes frontière et de gardes-côtes. À ce propos, je dois mentionner l'assistance fournie par les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Grèce, la Turquie, l'Ukraine et l'Organisation internationale pour les migrations.

Pour appuyer la coopération entre États, la Géorgie a déjà adhéré aux différentes conventions relatives à la lutte contre les drogues, et elle entend adhérer aussi aux autres conventions pertinentes.

Je voudrais souligner notre coopération avec le Groupe Pompidou, sous l'égide du Conseil de l'Europe, qui encourage la coopération européenne dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

En dépit de ces mesures positives, nous sommes vivement préoccupés par la situation actuelle dans la région géorgienne d'Abkhazie. Je ne vais pas me livrer à une analyse politique du conflit, mais simplement décrire en bref la situation qui, à mon avis, est dangereuse pour le transit des drogues. Nous possédons des informations suffisantes pour avancer avec certitude qu'au travers de ce territoire incontrôlé, avec l'appui du régime séparatiste, a lieu un trafic d'une quantité énorme de drogues.

Malheureusement, une situation analogue existe dans d'autres territoires non contrôlés dans de nombreuses régions du monde. Une telle situation peut causer un double dommage aux pays, et plus particulièrement aux pays de transit. D'une part, même si l'incidence de la toxicomanie n'est initialement pas très élevée dans les pays auxquels j'ai fait allusion, ils pourraient fort bien, en tant qu'États de transit, devenir des consommateurs de drogues illicites. D'autre part, l'inefficacité des mécanismes de lutte contre les drogues permet aux cartels qui organisent la contrebande des drogues de développer de nouveaux marchés et de blanchir l'argent pour recycler leurs gains illicites sous le couvert d'affaires légitimes. Il faut dire que même si les forces locales pouvaient découvrir les faits établissant l'usage de drogues, le trafic lui-même est pratiquement invisible, ce qui le rend encore plus difficile à combattre en l'absence d'efforts conjoints.

C'est précisément pour cette raison que la poursuite d'activités illégales par les séparatistes peut avoir de très graves conséquences pour la Géorgie et la communauté internationale dans son ensemble. Malheureusement, les mesures prises par le Conseil de sécurité pour régler le conflit n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat tangible.

Le trafic illicite de drogues appartient à une catégorie de crimes qui peuvent affecter la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la coopération internationale en la matière, notamment à l'échelon régional. À cet égard, je voudrais évoquer certaines des relations commerciales et économiques en général qui existent dans la région.

La Géorgie est un des auteurs et participants actifs du projet de couloir de transport Europe-Caucase-Asie. Ce projet prévoit le développement de couloirs de transport d'ouest en est grâce à la reconstruction et à la remise en état des ports maritimes, des chemins de fer et des routes. Son objectif final est de créer l'itinéraire le plus direct et le plus économique entre l'Asie et l'Europe. Un point important est que ce projet est réalisé sous l'égide de l'Union européenne et avec son plein appui.

Nous nous attachons aussi à mener à bien d'autres projets importants, tels que la construction d'un oléoduc et la réouverture de la Route de la soie.

La région de la mer Noire, qui joue un rôle croissant dans le développement des relations commerciales et économiques entre l'Asie et l'Europe, est un des couloirs les plus importants. Sur l'initiative du Président de la Géorgie, nous

avons également l'intention de promouvoir des activités mutuelles dans le cadre de cette Organisation. La région de la mer Noire doit devenir une zone de sécurité que les trafiquants de drogues ne pourront franchir.

Nous devons reconnaître que les activités menées aujourd'hui en vue de créer des mécanismes efficaces nous aideront à prévenir le danger de destruction qui demain peut menacer nos sociétés.

Je ne vais pas exposer en détail la question de l'assistance dont la Géorgie a encore besoin dans sa lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues. Chaque pays doit contribuer à ce combat et, à cet égard, je salue l'initiative du Gouvernement américain, énoncée dans la déclaration du Président Clinton, d'organiser au Nouveau Mexique des stages internationaux de formation sur la réduction de la demande de drogues et d'aider les gouvernements intéressés à endiguer ce problème.

Je peux assurer l'Assemblée que la Géorgie, en tant que membre à part entière de la communauté internationale, fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la solution de ce problème.

Le Président par intérim : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à S. E. Dato Paduka Haji Abidin Abdul Rashid, Vice-Ministre de l'intérieur du Brunéi Darussalam.

Dato Abdul Rashid (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par me joindre à tous ceux qui se sont exprimés avant moi pour transmettre nos félicitations au Président de cette session extraordinaire pour son élection. Je suis sûr que, grâce à sa direction assurée et à sa grande expérience, la présente session sera couronnée de succès. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de préparer les documents nécessaires, qui contiennent des informations très précieuses pour nos délibérations.

La question des stupéfiants et des substances psychotropes est un problème mondial qui menace les valeurs humaines et les structures sociales et compromet la sécurité et la stabilité des nations. Chacun d'entre nous sait que l'abus et le trafic de drogues ne connaissent pas de frontières, de différences culturelles, d'idéologie politique ou de

développement économique propres à une nation. Il n'existe aucun pays qui, à lui seul, puisse régler le problème. C'est pourquoi des efforts collectifs sont nécessaires pour s'attaquer au problème et le régler.

Ma délégation se félicite de la convocation de la session extraordinaire car celle-ci réaffirmera sans aucun doute la solidarité de la coopération internationale dans le combat contre la menace des drogues.

Ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons pour traiter du problème de l'abus des drogues. En 1990, la dix-septième session extraordinaire a été convoquée pour examiner un problème analogue. À cette session, une Déclaration politique et un Programme d'action mondial pour la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes ont été adoptés. La stratégie devait nous mener jusqu'à l'an 2000. Avec l'amélioration de la qualité de la vie, le progrès technologique et l'apparition de drogues synthétiques, telles que les stimulants de type amphétamine, il faut adopter de nouvelles stratégies et techniques pour combattre le problème. Nous sommes convaincus que cette session extraordinaire adoptera les stratégies requises qui pourront être mises en oeuvre au prochain millénaire.

Le problème de l'abus des drogues existe à Brunéi Darussalam, bien que dans des proportions encore relativement réduites. Brunéi Darussalam est essentiellement un pays consommateur, où les jeunes sont généralement la principale cible des trafiquants. Conscients de cette tendance, nous avons renforcé nos efforts dans le domaine de la réduction de la demande, en particulier au moyen de programmes de prévention, dans le but de décourager la jeune génération d'être attirée par la drogue. Nous appuyons les principes directeurs concernant la réduction de la demande qui seront adoptés à cette session. Ils reflètent en effet une approche systématique visant à réduire la demande de drogues illicites.

Brunéi Darussalam, qui prend le problème très au sérieux et s'associe à la communauté internationale dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues, est signataire de toutes les conventions internationales contre l'abus des drogues, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Nous participons à des activités internationales et régionales et nous nous engageons à pleinement honorer nos obligations en vertu des

traités internationaux relatifs aux drogues. Comme beaucoup de pays de la région, Brunéi Darussalam applique des lois et des mesures rigoureuses en matière de répression, tout en adoptant une approche sociale à l'égard des toxicomanes.

Nous appuyons les stratégies internationales équilibrées qui font la même place à la réduction de la demande qu'à celle de l'offre de drogues illicites.

Nous pensons également que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle capital dans le combat contre la drogue au moyen d'un programme d'action mondial. Nous espérons atteindre cet objectif de manière collective lors de cette session.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la lutte contre les drogues est incontestablement une tâche difficile et redoutable. Nous nous associons à l'appel lancé par d'autres délégations pour que nous oeuvrions de concert en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace du Plan d'action.

Enfin, ma délégation tient à réitérer que Brunéi Darussalam soutient sans réserve les efforts que déploie le système des Nations Unies dans la lutte contre l'abus des drogues et les activités connexes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre de l'intérieur du Brunéi Darussalam de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Makarim Wibisono, Chef de la délégation indonésienne.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La présente session extraordinaire représente une instance très importante et extrêmement opportune en vue de la solution du problème mondial des drogues. Un certain nombre d'observations pertinentes ont été formulées depuis hier par de nombreux et éminents chefs d'État et de gouvernement ainsi que par différentes délégations. À ce propos, l'Indonésie s'associe aux autres participants qui ont appuyé pleinement l'accent mis sur la réduction de la demande, y compris la prévention et la réadaptation, et nous nous engageons à mener à bien des activités de prévention des drogues illicites.

Dans la lutte que nous menons à l'échelle mondiale, nous considérons que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues doit continuer de jouer un rôle central. Les mesures tendant à promouvoir une réduction des cultures illicites d'ici à l'an 2008 méritent d'être appuyées, et l'Indonésie se joint à ceux qui soutiennent

l'adoption du plan d'action sur l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites, qui englobe plusieurs activités, y compris la promotion de cultures de substitution. Le PNUCID, en coopération avec d'autres organisations, devrait offrir une assistance aux pays intéressés et s'employer à resserrer la coopération internationale pour améliorer la condition des groupes visés, notamment grâce à des efforts de développement rural intégré. À cette fin, le PNUCID devrait également continuer de jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser un financement et un appui en faveur de la réalisation d'activités de substitution et de projets dans ce domaine.

L'Indonésie est gravement préoccupée par les problèmes du blanchiment de l'argent et des autres délits graves liés aux drogues, qui se répandent de plus en plus dans le monde. Elle est résolue à adopter les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que le blanchiment des capitaux soit considéré comme une activité criminelle et appuyer ainsi la lutte mondiale contre le trafic illicite des drogues.

J'ai maintenant l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La communauté internationale a constamment exprimé son engagement et sa volonté de mettre un terme au problème de la drogue. Nous estimons que cette session extraordinaire constitue un maillon important entre les progrès considérables qui ont été accomplis et l'évolution des besoins et des défis au XXI^e siècle. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'adapter les méthodes actuelles aux nouvelles tendances qui apparaissent, telles que la consommation de drogues synthétiques et qu'il importe de se fixer des objectifs et des délais pour nos activités et pour la mise en oeuvre des programmes que nous avons appuyés avec tant d'enthousiasme à cette tribune.

Nous devons maintenant collaborer pour réduire l'écart entre l'identification des problèmes et leur solution. Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que les organes compétents du système des Nations Unies, notamment l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le PNUCID, doivent recevoir l'appui nécessaire afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat et jouer un rôle de catalyseur. Nous nous félicitons du renforcement des capacités de l'ONU dans la lutte contre les drogues car seule une action animée par l'ONU peut nous permettre d'éviter de recourir à des solutions interventionnistes à court terme et faciliter la mise en oeuvre d'un programme multilatéral fondé sur le principe de la responsabilité partagée, de la coordination des activités et de l'égalité entre les États.

Le Groupe des 77 et la Chine ont toujours mis en garde contre la tentation toujours présente de vouloir réduire l'offre sans consacrer des ressources suffisantes à la réduction de la demande, qui est à la racine du problème de la drogue. Tout effort visant à réduire la demande doit recouvrir plusieurs aspects : non seulement il doit comprendre des activités d'éducation, de prévention et des campagnes d'information, mais il doit aussi mettre l'accent sur la réadaptation et la réinsertion sociale de ceux qui ont succombé à la drogue. C'est pourquoi nous appuyons l'adoption du projet de Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction et de la demande de drogues.

De même, nous nous félicitons du Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, qui contribuera à l'application d'une approche réellement équilibrée et globale. Le Groupe des 77 et la Chine appuient aussi les efforts du PNUCID visant à réduire les cultures illicites et à les éliminer dans un avenir proche. Il y a lieu de souligner à cet égard que la réalisation d'activités de substitution doit toujours être prioritaire et que la substitution des cultures doit s'accompagner de programmes visant l'intégration complète à la société des groupes sociaux qui pratiquent ces activités par le biais de programmes de développement d'ensemble.

En abordant le problème des drogues illicites dans sa totalité, nous ne pouvons négliger la dimension de la pauvreté. Ce sont en effet la pauvreté abjecte et le désespoir qu'elle engendre qui perpétuent le trafic et l'abus des drogues, et ce sont les conséquences de la pauvreté qui empêchent de nombreux pays en développement de participer pleinement à la recherche de solutions. Le sort désespéré des pays en développement est de plus en plus manifeste et tragique si nous considérons que les revenus provenant du trafic illicite des drogues sont 10 fois supérieurs à l'aide publique au développement. Or, alors que le trafic illicite des drogues continue de prospérer, l'aide ne cesse de diminuer. Nous ne saurions trop souligner l'importance vitale de la dimension du développement et le rôle que la pauvreté et l'exclusion socioéconomique jouent dans les activités illégales telles que la culture des plantes servant à fabriquer des drogues illicites. C'est pourquoi nous nous félicitons du projet de plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et sur les activités de substitution, qui représente un cadre d'action positif à l'échelle internationale et nationale. Nous espérons qu'il résistera à l'épreuve du temps et qu'il sera mis en oeuvre dans sa totalité.

De même, aux plans national et international, il ne faut pas se contenter de s'occuper des activités illégales auxquelles se livrent les milieux les plus pauvres de la société : il importe en outre de s'employer à supprimer les bénéfices tirés du blanchiment de l'argent. Ces efforts devraient occuper une place centrale dans toute nouvelle stratégie. La mondialisation, la libéralisation accrue des échanges et la création de zones de libre-échange ont rendu la solution du problème plus difficile que jamais. Selon les estimations, environ 2 000 milliards de dollars sont mis en circulation chaque jour dans le monde, ce qui donne d'énormes possibilités aux groupes de criminels organisés. Nous devons prendre des mesures supplémentaires pour combattre cette tendance qui, si elle n'est pas contenue, continuera de représenter une menace pour le système financier et commercial international tout en fournissant des ressources financières considérables aux cartels internationaux de la drogue.

Par conséquent, le Groupe s'associe aux autres États pour demander que la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 soit mise en oeuvre intégralement, et surtout ses dispositions relatives au blanchiment des capitaux. En outre, nous espérons que le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime de l'ONU, dans le cadre de son programme mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent, fournira aux États Membres qui en feront la demande l'assistance technique nécessaire ainsi qu'une formation et des conseils. Pour assurer l'application universelle de la Convention de 1988, nous encourageons vivement tous les États à signer la Convention et à faire preuve de volonté politique pour combattre le trafic des drogues illicites en contribuant à sa mise en oeuvre.

Avant de conclure, je voudrais souligner qu'il importe de renforcer le fonctionnement et la bonne administration des organes de contrôle des drogues du système de l'ONU et de veiller en particulier à ce que le PNUCID, qui est un organisme clef pour les activités multilatérales de plaidoyer, dispose de ressources suffisantes. De plus, une attention particulière doit être accordée au resserrement de la coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine, notamment, des programmes de formation internationaux et nationaux, pour veiller à ce que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies soit un mécanisme efficace de coordination des activités, et pas seulement d'identification des problèmes.

Le Groupe des 77 et la Chine ne se font pas d'illusion sur l'envergure du problème auxquels nous sommes confrontés et sur les difficultés qui surgiront dans nos efforts

conjointes pour mettre en oeuvre une stratégie efficace et énergique de lutte contre la drogue. S'il est certain que nombre des États présents ici sont directement touchés et concernés, aucun d'entre nous n'est à l'abri. Le trafic illicite de drogues continue de se propager comme un cancer dans notre communauté internationale. Le Groupe des 77 et la Chine appuient donc pleinement les éléments de la nouvelle Déclaration politique que cette Assemblée va bientôt adopter, ainsi que les divers plans d'action. Désormais, ensemble, nous jetterons les bases d'une stratégie efficace orientée vers des changements durables et positifs.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation indonésienne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Felipe Mabilangan, Chef de la délégation philippine.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Les Philippines se joignent à la communauté mondiale pour se féliciter de la tenue de cette session extraordinaire, d'une importance décisive, qui réaffirmera notre ferme engagement d'oeuvrer de concert pour lutter contre le problème de la drogue dans le monde. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président de la Commission préparatoire et les membres de son Bureau du dévouement et de la minutie avec lesquels ils ont conduit les travaux préparatoires. Nous souhaitons également féliciter le Mexique d'avoir pris l'initiative de proposer la convocation de la présente session extraordinaire.

La délégation des Philippines félicite M. Pino Arlacchi, nouveau Directeur du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, des efforts qu'il a déployés depuis son entrée en fonctions et de la direction qu'il a su donner aux États Membres de l'ONU pour faire face au problème de la drogue.

Le Gouvernement des Philippines, préoccupé par la menace que pose l'abus des drogues dangereuses, se joint à la communauté internationale pour demander la mise en oeuvre d'urgence de programmes d'action pour lutter contre la propagation de ce fléau sous toutes ses formes.

Le Gouvernement philippin souscrit pleinement à la Déclaration conjointe des six pays de la région de l'Asie et du Pacifique — le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la République populaire de Chine, la Thaïlande et le Viet Nam — au sujet du mémorandum d'accord de 1993 sur le contrôle des drogues. Cette déclaration reflète pleinement la ferme volonté du peuple philippin de débarrasser les généra-

tions du fléau mortel de la drogue. Spécifiquement, le Gouvernement philippin appuie sans réserve les projets de Déclarations et de Plans d'action élaborés par la Commission préparatoire.

La Déclaration politique est à notre avis un instrument important qui sensibilisera les décideurs, les médias, les jeunes et le public et les engagera à lutter contre le problème de la drogue. Nous appuyons en outre le projet de Déclaration qui, pour la première fois, se concentre sur la réduction de la demande dans le cadre d'une stratégie mondiale contre les drogues dangereuses.

Le Gouvernement philippin se félicite de l'adoption d'un Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et sur les activités de substitution. Il convient que les efforts de répression destinés à éradiquer ces cultures illicites soient associés à des programmes efficaces axés sur des activités de substitution et que soit adoptée une approche équilibrée pour l'allocation des ressources destinées à réduire à la fois l'offre et la demande. Cependant, le succès de cette méthode dépend avant tout de l'aide financière qui sera disponible. Sans ressources suffisantes, la loi du marché imposera cette culture de choix aux petits exploitants, en dépit de tous les arguments moraux qui pourront être avancés.

Le Gouvernement philippin estime que le Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs constitue un pilier important dans la lutte concertée contre le problème de la drogue. À cet égard, il convient d'accorder une attention égale aux activités de sensibilisation, à la réduction tant de la demande que de l'offre et au contrôle des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs.

En ce qui concerne Internet et les autres logiciels, la délégation des Philippines propose que le Plan d'action soit plus actif, comme on l'avait prévu à l'origine dans le plan d'action qui avait été présenté à l'Organe préparatoire, afin de promouvoir des styles de vie plus sains. Ce sont nos jeunes qui sont le plus affectés par ce phénomène et qui devront en fin de compte appuyer les initiatives lancées par notre génération.

Nous nous félicitons du plan d'action sur des mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire. Actuellement, nous procédons à une révision de nos propres lois, notamment celles portant sur le secret bancaire et l'extradition, afin de pouvoir nous attaquer au problème de la drogue sous toutes ses dimensions. Ainsi, nous avons élaboré une

loi sur le blanchiment des capitaux qui est sur le point d'être promulguée. Nous appuyons les arrangements bilatéraux, sous-régionaux et régionaux conclus à cette fin. En outre, nous souscrivons à la proposition tendant à élaborer un instrument juridique international d'ensemble contre la criminalité transnationale organisée, laquelle contribue beaucoup à encourager l'usage de drogues illégales et les activités connexes.

Nous savons depuis longtemps que la menace posée par les drogues est à l'origine de la recrudescence de la criminalité qui tue, ébranle gravement les structures sociales et porte atteinte à l'infrastructure matérielle. En outre, ce phénomène a des conséquences négatives pour les institutions démocratiques et la stabilité des États. Nous savons que la criminalité freine le développement économique et sape la confiance du public dans la capacité de ses dirigeants de maintenir l'ordre public. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons dû réinstaurer la peine de mort pour certains crimes odieux se rapportant à des infractions aux lois sur les stupéfiants comme le trafic illicite, l'abus des drogues et la fabrication, la vente et la possession illégales de drogues dangereuses.

Nous renforçons et élargissons également notre approche multisectorielle dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre la drogue en faisant davantage appel aux institutions et aux organismes publics et privés. Outre les traités d'extradition existants, le Gouvernement philippin envisage de signer des accords d'extradition analogues avec le Cambodge, la Chine, l'Inde, la Malaisie, le Myanmar et le Pakistan. En outre, nos efforts portent sur le contrôle de l'offre, l'éducation préventive, l'information, la recherche, les centres de réadaptation et de traitement ainsi que la coopération régionale et internationale.

Le blanchiment des capitaux est un problème d'une importance cruciale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Tous les gouvernements doivent s'associer dans un esprit de coopération et de réelle transparence pour combler les lacunes de la loi qui sont exploitées par les cartels de la drogue.

Le Gouvernement philippin est plus que jamais résolu à combattre tous les problèmes relatifs à la drogue. Mais il comprend que la volonté politique ne suffit pas, à elle seule, pour remporter une victoire totale. En effet, les drogues illicites transcendent les frontières nationales et elles ne peuvent être vaincues sans la coopération du monde entier.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation philippine de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmad Kamal, Chef de la délégation pakistanaise.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Ministre de l'intérieur du Pakistan, M. Chaudhry Shujat Hussain, malheureusement indisposé.

C'est un privilège pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée générale pour évoquer un des plus graves problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée. Le problème des drogues aujourd'hui ne se limite pas à un pays en particulier : il s'agit d'un problème transnational qui exige une approche mondiale.

Depuis qu'il est entré en fonction en 1977, le nouveau Gouvernement du Pakistan a adopté plusieurs lois d'ensemble sur les drogues. À présent, le gouvernement du Premier Ministre Nawaz Sharif est fier d'annoncer que tous les laboratoires d'héroïne ont été détruits. Le Directeur du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Pino Arlacchi, dans la lettre qu'il a envoyée au Premier Ministre Nawaz Sharif en avril 1998, a rendu hommage au Gouvernement pakistanais pour avoir adopté ce qu'il a décrit comme étant des «mesures courageuses sans précédent» afin de lutter contre le problème de la drogue «de manière directe et ferme». Il a ajouté que la communauté internationale pourra brandir en exemple le Pakistan, qui a montré comment il était possible de s'attaquer avec succès au problème de la culture illicite des plantes servant à fabriquer des stupéfiants.

Les mesures que nous avons prises pour faire face à la menace de la drogue à l'intérieur de nos frontières et pour contrôler son exportation visent notamment à faire participer les éléments actifs de l'armée aux unités de lutte contre les stupéfiants en vue de combattre la criminalité liée au problème de la drogue, à augmenter de 20 % le budget annuel du programme de lutte contre les stupéfiants, à introduire la peine capitale pour les délinquants impliqués dans des infractions liées aux drogues et à promouvoir l'adoption d'un plan directeur d'ensemble contre les stupéfiants.

Le Pakistan continue d'être un des pays les plus touchés par la culture de la drogue, dont sont victimes 4 millions de toxicomanes. Il a été identifié dans une note

du PNUCID comme étant un des pays les plus durement affectés par le problème des stupéfiants. Le bien-être de notre société dépend de l'élimination de ce fléau. Nous avons constaté la destruction causée par l'abus des drogues tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

La mondialisation du problème de la drogue exige qu'un combat soit mené dans les foyers, les écoles, les mosquées, les églises et tous les domaines de l'activité publique et civile. Il est aisé de rejeter le blâme sur les autres, mais il s'agit en réalité d'atteindre un objectif commun et de partager les responsabilités.

Les pays de consommation, de transit et de production doivent oeuvrer de concert. Il importe de mettre l'accent à la fois sur la réduction de la demande et sur le durcissement des peines. Le problème est humain et non pas politique. On ne peut agir en menant une politique de deux poids et deux mesures. Il faut repenser les politiques suivies jusqu'à présent pour ce qui est de l'application des lois et du système de sanctions. Il est étrange de constater que les pays en développement demandent un durcissement des sanctions alors qu'on observe relativement plus de laxisme de la part des pays développés à l'égard du problème de la drogue, sous le prétexte de protéger la liberté individuelle.

Les drogues représentent également un défi moral. La menace de la drogue est à l'origine de plusieurs maux sociaux, culturels et économiques. Il faut que les enseignements religieux et moraux soient les éléments clefs du plan visant à mettre la jeunesse à l'abri des drogues.

Le culte des drogues ne connaît pas de frontières. Il fait de nous tous des victimes. Nous devons lutter contre une culture qui met en valeur les drogues à la télévision et dans les films. Il n'y a rien de romanesque dans les ravages que la drogue cause parmi les hommes, les femmes et les

enfants. Le danger posé par les drogues est devenu crucial alors que nous abordons le XXI^e siècle.

Le Gouvernement pakistanais a décidé de se mettre sur le pied de guerre pour lutter contre ce danger. Le personnel de notre bureau de lutte contre les stupéfiants, de même que les membres de l'armée en service actif, méritent notre reconnaissance pour la manière dont ils s'acquittent de cette tâche dangereuse.

Les pays donateurs méritent d'être remerciés de leur aide et de leur appui. Nous espérons qu'ils maintiendront leurs engagements en dépit des pressions politiques.

Aujourd'hui, le Pakistan est confronté à un double danger car il a un grand voisin qui fait étalage de ses armes de destruction massive et le chef de ce gouvernement proclame avec fierté que son pays est désormais un État doté de l'arme nucléaire. Devant ce fait et devant la tiédeur de la réaction de l'Occident, le Pakistan n'a eu d'autre choix que celui de la légitime défense.

Nous faisons confiance au peuple pakistanais qui a fait preuve à maintes reprises du courage nécessaire pour surmonter tous les défis qui se présentaient. Nous désirons assurer la communauté mondiale que le danger nucléaire ne nous détournera pas de notre lutte contre la menace que constituent les stupéfiants. Tous ceux qui veulent sérieusement assurer l'avenir de l'humanité doivent à présent s'unir pour lutter contre ce fléau moderne. *Inch Allah*, nous l'emporterons.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation pakistanaise de sa déclaration.

La séance est levée à 13 h 10.